

Lettre aux Communautés

LAC

Pédocriminalité

Peut-on s'en relever ?

L'Église face aux abus
sexuels sur mineurs

Une prise en charge
d'enfants placés

Lettre aux Communautés

LAC

La *Lettre aux Communautés*, revue bimestrielle de la Communauté Mission de France, est un lieu d'échanges et de communication entre les équipes et tous ceux, laïcs, prêtres, diacres, religieux et religieuses, qui sont engagés dans la recherche missionnaire de l'Église, en France et en d'autres pays.

Elle porte une attention particulière aux diverses mutations qui, aujourd'hui, transforment les données de la vie des hommes et la carte du monde. Elle veut contribuer aux dialogues d'Église à Église en sorte que l'Évangile ne demeure pas sous le boisseau à l'heure de la rencontre des civilisations.

Les documents qu'elle publie sont d'origines diverses: témoignages personnels, travaux d'équipe ou de groupe, études théologiques ou autres, réflexions sur les événements... Toutes ces contributions procèdent d'une même volonté de confrontation loyale avec les situations et les courants de pensée qui interpellent notre foi.

Elles veulent être une participation active à l'effort qui mobilise aujourd'hui le peuple de Dieu pour comprendre, vivre et annoncer que la foi au Christ donne sens à l'avenir de l'homme. ■



Sommaire

- 4 | ÉDITORIAL**
Parlons-en!
Isabelle Salembier
- 8 | Peut-on s'en relever?**
Véronique Garnier-Beauvier
- 17 | Des impacts sur la santé
et la vie relationnelle**
Catherine Bonnet
- 23 | Médecin de PMI**
Hugues Ernoult
- 29 | Une prise en charge
d'enfants placés**
Marc Chabant
- 35 | Vous avez dit pédophile?**
Stéphane Joulain
- 44 | L'Église catholique face aux
abus sexuels sur mineurs:
de l'indignation à la réforme**
Marie-Jo Thiel
- 52 | Une cellule d'écoute
pour les victimes**
François Plantade
- 59 | Les mesures de l'Église
pour lutter contre la
pédocriminalité**
Luc Crépy
- 66 | Accompagner les auteurs**
Jean-François Penhouët
- 71 | Du silence et de l'indifférence
au crime le plus horrible**
Patrick Royannais
- 77 | Les droits des victimes**
Benoît Verny
- 82 | Les interrogations
du journaliste**
Sophie Lebrun
- 88 | UNE BD, UN AUTEUR**
Pourquoi j'ai tué Pierre
d'Olivier Ka et Alfred
Dominique Devisse
- 90 | RÉSONANCES**
Barbe bleue et
la mère de Hamza
Alain Le Négrate

D'autres articles de ce dossier sont à retrouver sur le site
de la Mission de France : missiondefrance.fr

Éditorial

Parlons-en!

Isabelle Salembier

A l'heure où nous choisissons le thème de ce numéro, les affaires de pédocriminalité se multiplient dans les médias, elles occupent les bavardages de comptoir et les pages de forums parfois douteux. Mais il ne s'agit pas seulement de buzz médiatique : ces affaires occupent l'actualité et préoccupent tout le monde tellement les cas sont variés : cinéma, sport, politique, famille... et aussi l'Église.

Est-il encore pertinent d'en rajouter sur le sujet ? Tout (et son contraire) n'a-t-il pas déjà été dit ?

Le doute s'est invité.

Faut-il se taire et laisser la justice régler les affaires ? Faut-il aborder la question avec détachement pour tenter de comprendre ? Peut-on s'engager facilement dans cette réflexion ? Comment tenir à distance la colère et le dégoût ? Comment sortir de la sidération qui empêche de penser ? Quels mots pour rendre compte de cette agression qui fait exploser l'union entre la tête, le cœur et le corps ?

Dénoncer ou étouffer ? Certains reconnaissent que ce long chemin d'acceptation et d'extériorisation est une question de vie ou de mort.

Parce qu'elle est liée à la question de l'emprise, la pédocriminalité se développe dans des institutions variées et en révèle alors les failles structurelles.

Et cette défaillance défie notre confiance automatiquement : aujourd'hui qui ne s'est pas, juste une minute, interrogé sur l'entourage de ses enfants ?

QUI NE S'EST PAS,
JUSTE UNE MINUTE,
INTERROGÉ SUR
L'ENTOURAGE
DE SES ENFANTS ?

La question est là, qu'elle résonne en sourdine plus ou moins obsédante, qu'elle hurle des cris de souffrance ou qu'elle annonce des railleries de mauvais goût : elle est là, entre nous.

Alors, parlons-en !

Pour commencer, acceptons de regarder la réalité en face avec le témoignage de Véronique Garnier. Son histoire nous aide à mesurer combien les agressions sexuelles, lorsqu'elles ont lieu dans l'Église, détruisent à la fois la personne et l'image de Dieu.

Comme un écho, Catherine Bonnet décrit ensuite les impacts des agressions pédocriminelles sur la santé et la vie relationnelle des

victimes. Hugues Ernoult raconte comment sa vie de médecin en PMI est marquée par l'accompagnement des enfants victimes et de leur famille. Enfin, Marc Chabant relate l'expérience de l'association Action Enfance dans la prise en charge des mineurs.

Pour approfondir la réflexion sur les mécanismes qui engendrent des comportements pédocriminels, particulièrement dans l'Église, nous avons sollicité les analyses de Stéphane Joulain, puis de Marie-Jo Thiel.

Les articles de François Plantade, puis de Luc Crépy permettent de comprendre les mesures mises en place pour accompagner les victimes, notamment dans les diocèses.

Jean François Penhouët évoque l'accompagnement des auteurs en prison.

Enfin, pour mesurer la complexité dans laquelle se retrouvent les personnes abusées, l'article de Patrick Royannais, puis celui plus historique de Benoît Verny proposent une réflexion sur le statut de victime.

À partir de son expérience, Sophie Lebrun évoque les questions éthiques que le traitement des affaires de pédocriminalité pose au journalisme.

Deux invitations littéraires clôturent ce numéro, preuve s'il en est que la créativité et l'expression peuvent soigner.

Gageons que les articles qui suivent nous permettront de quitter nos représentations pour nous mettre à l'écoute, tenter de comprendre et nous aider à réagir.

Nous remercions particulièrement les auteures et les auteurs de ces articles pour leur sincérité, leur humilité et leur audace. Pour contrer la violence et l'absurde, leurs paroles singulières œuvrent de façon plurielle au service de la vérité et de l'espérance. ■



D'autres articles de ce dossier sont à retrouver sur le site de la Mission de France : missiondefrance.fr.

Prochains thèmes abordés :

N° 304 Un monde à bout de souffle

N° 305 La vie dans l'Esprit

Peut-on s'en relever ?

Véronique Garnier-Beauvier

Née dans une famille catholique de l'est de la France, près de Nancy, je suis la dernière d'une famille de trois enfants. J'ai vécu une enfance heureuse jusqu'à l'âge de dix ans et l'entrée au collège. Ma mère était alors dépressive, ce qui était difficile à vivre. Dans le même temps, un prêtre est arrivé sur la paroisse de mes parents. Il venait chaque dimanche à la paroisse et déjeunait souvent à la maison après la messe. Il était très sympathique : tout le monde l'aimait bien, même moi. Il est devenu de plus en plus présent dans la famille jusqu'au jour où il a commencé à abuser de moi sexuellement par des attouchements répétés de semaine en semaine, le dimanche et souvent

J'AI VÉCU UNE ENFANCE
HEUREUSE JUSQU'À
L'ÂGE DE DIX ANS ET
L'ENTRÉE AU COLLÈGE.

une autre fois dans la semaine. Il y avait un autre prêtre, curé de la paroisse, qui n'était pas tellement mieux... J'avais 13 ans et demi. Cela a duré près de deux ans, jusqu'au jour où j'ai trouvé la

force de dire : « C'est fini, vous ne me toucherez jamais plus ! » Il a arrêté de me toucher mais il a continué à venir à la maison, et même après que j'eus raconté à mes parents ce qui s'était passé, il venait et faisait comme si de rien n'était. Est née une forme de maltraitance psychologique,

À PROPOS DE L'AUTEURE

Véronique Garnier est mère de famille et grand-mère. Elle vit près d'Orléans et elle est au service de la protection

des mineurs pour le diocèse. Elle a développé son témoignage dans un ouvrage : *Au troisième jour. De l'abîme à la lumière*, Artège, 2017.

et aussi spirituelle, car j'étais obligée d'aller à la messe avec lui toujours à la même paroisse. Je me suis alors trouvée dans une grande détresse à tous les niveaux et j'ai commencé une sorte de descente aux enfers jusqu'au jour où j'ai réussi à quitter Nancy à 21 ans. Je suis partie à Lyon, j'ai rencontré Pascal qui est devenu mon mari et j'ai commencé une autre vie !

Une trahison dévastatrice

Quand on est abusé, on est trahi dans sa confiance, et quand c'est un prêtre qui en est à l'origine, cela touche aussi la foi. On explose en mille morceaux, on perd tous ses repères, à tous les niveaux, affectif, psychologique et aussi spirituel. Peut-être encore plus quand c'est un prêtre qui abuse, qu'on appelle « père » comme Dieu. On devient un mort-vivant. On survit sans comprendre ce qui nous arrive. On a été trahi dans la confiance, si bien qu'il devient difficile de faire confiance, même aux gens que l'on aime. On a une mauvaise estime de soi, une hypervigilance, une peur de tout et particulièrement peur que cela recommence. On n'aime pas être touché, d'où des difficultés dans les relations.

Alors bien sûr, il est difficile de trouver un conjoint. J'ai eu la chance de trouver Pascal. Il nous est bien sûr difficile de vivre la tendresse dans le couple. J'ai rencontré aussi des difficultés dans la parentalité : j'ai toujours eu peur pour nos enfants, qu'il leur arrive la même chose. Je ne savais pas bien leur offrir de la tendresse : je me contentais de répondre à leurs demandes. Il y a aussi la honte et la culpabilité si souvent présentes pour tout et n'importe quoi...

La mémoire traumatique est quelque chose de très difficile à vivre. De nombreux détails rappellent ce qu'on a vécu et on y est de nouveau : j'ai 13 ans et demi avec la même émotion ; ce n'est pas qu'un souvenir, je ressens la même chose, la même sidération, la même angoisse, la même colère, la même détresse...

Alors on passe son temps à éviter toute situation similaire et cela empêche de vivre une vie normale. Si cela recommence, on est submergé et on se

coupe de soi-même : on se dissocie pour ne pas souffrir. Cette réaction est inconsciente : il n'y a que la thérapie qui aide à s'en sortir, à passer de la mémoire traumatique à la mémoire historique.

Une foi fracassée

De la confiance à la foi, il n'y a qu'un pas : avoir été trahie dans la confiance, trahie au sein de l'Église, a engendré beaucoup de difficultés dans ma

DIEU COMME PÈRE ?
QUEL PÈRE LAISSE
SES ENFANTS SE FAIRE
DU MAL SANS INTERVENIR ?
MARIE COMME MÈRE ?
POURQUOI MARIE,
DE LOURDES OÙ J'AI
ÉTÉ ABUSÉE, NE M'A
PAS PROTÉGÉE ?

foi, m'a conduite à la perte de la capacité à faire confiance et à la perte de la capacité à croire : Dieu comme Père ? Quel père laisse ses enfants se faire du mal sans intervenir ? Marie comme Mère ? Pourquoi Marie, de Lourdes où j'ai été abusée, ne m'a pas protégée ?

Comment entendre la Parole de Dieu ? Celle qui dit par exemple « Laissez venir à moi les petits enfants » ou bien « Son père l'aperçut et fut pris de pitié : il courut se jeter à son cou et le couvrit de baisers » ? Quel genre de baisers ?

Comment vivre les sacrements, l'eucharistie, quand pendant plusieurs années le prêtre qui me touchait de ses mains, touchait aussi le Corps du Christ ? Comment était-ce possible ? Et que penser du sacrement de la réconciliation ?

Comment se savoir encore enfant de Dieu, lorsque l'on ne peut plus dire Père ? Comment se savoir encore frères et sœurs ? Cela ne signifie plus rien : impossible alors de se reconnaître membre de l'Église. « Quand un membre du corps souffre, c'est tout le corps qui souffre. » Cela n'a pas été vrai pour moi, alors soit c'est faux, soit je ne suis pas dans ce corps !

Un profond sentiment d'abandon

J'ai essayé de parler à mes parents. Ils ne m'ont pas cru, pas écoutée : c'était pire qu'avant. Je leur en ai voulu longtemps avant de pouvoir leur pardonner. J'ai essayé de parler avec des personnes d'Église. À chaque fois, la réponse était à côté, très en deçà de mes besoins.

Personne n'a su ou pu m'entendre. Je me suis sentie abandonnée de tous, seule, perdue, comme la brebis perdue... Il en a été de même avec Dieu : je l'appelais, je priais pour que ce cauchemar s'arrête mais cela ne s'arrêtait pas, même cela continuait... Je me suis sentie abandonnée de tous, même de Dieu !

À Nancy, à 20 ans, c'était l'enfer. Alors, il n'y avait qu'une solution : partir, me sauver de Nancy, ce que j'ai fait à 21 ans. J'ai entamé une formation à Lyon dans la communauté du Chemin Neuf : je cherchais des réponses à mes questions théologiques. Là, j'ai rencontré Pascal, qui était jardinier, un vrai jardinier ! Je comprends maintenant que Jésus, le Ressuscité, s'est fait connaître à moi, à travers lui ! Et j'ai commencé une nouvelle vie. Mariée et mère de huit enfants, j'ai connu beaucoup d'années de bonheur. Évidemment, cela a demandé aussi beaucoup de travail. J'ai adoré élever nos enfants. Je n'avais pas une minute à moi ! Cela m'arrangeait bien : cela m'a permis d'enfouir ma douleur. J'ai surdéveloppé ma vie de maman. Tous ces enfants-là m'ont permis de vivre, m'ont donné la vie en quelque sorte !

La foi, malgré tout

Même si je me suis sentie abandonnée de Dieu, comme Père, j'ai toujours continué à m'adresser à Jésus. Pour moi, la Trinité, c'est très pratique. Si j'ai peur du Père, il y a toujours Jésus. J'ai pu rencontrer l'Esprit Saint dans le cadre du Renouveau. Peu à peu, j'ai entamé un cheminement vis-à-vis de Dieu comme Père. Ma foi d'enfant a été fracassée mais malgré tout, comme par grâce peut-être, j'ai gardé la foi quand même ; ou plutôt, la foi m'a gardée. Je réfléchissais beaucoup, je cherchais des réponses à mes questions ! J'ai toujours parlé à Jésus : je lui ai dit mes cris, mes « Au secours », ma colère, ma tristesse, mon chagrin et aussi mes joies, celles concernant nos

enfants surtout. J'ai apprivoisé l'Esprit Saint et je lui demande souvent d'être présent et de m'aider.

En 2010, tout s'est réveillé car tous les jours, dans les médias, le sujet était abordé. Il me fallait faire quelque chose pour ne pas devenir folle. Je comprenais que je n'étais pas seule, que nous étions très nombreux. Je ressentais comme un besoin vital de faire la vérité avec l'Église. Il me fallait briser le silence : j'ai envoyé une lettre à l'évêque de Nancy qui m'a répondu. Alors a commencé un chemin de restauration, de reconstruction.

En 2012, j'ai rencontré l'évêque d'Orléans, avec qui j'ai entamé une période de dialogue et de « soin ». Enfin, l'Église, à travers un évêque, voulait bien m'écouter alors que, pendant tant d'années, j'avais été abandonnée au silence, ensevelie dans mon passé comme dans un tombeau. Voilà qu'enfin quelqu'un s'était arrêté, s'était abaissé, avait pris soin de mes blessures, blessures d'Église, blessures spirituelles.

Au fur et à mesure des entretiens, je voyais des progrès, de l'apaisement. J'ai compris qu'à travers l'évêque, l'Église prenait soin de moi, et qu'à travers moi, l'Église prenait soin d'autres victimes.

Se reconstruire avec son histoire

Inévitablement, la question du pardon a fait surface. L'évêque m'a demandé un jour concernant le prêtre : « Où en êtes-vous au sujet du pardon ? » Je lui ai répondu : « Laissez-moi le détester le temps qu'il faudra. » Il y a tant à pardonner ! C'est un long chemin. Il faut se pardonner à soi-même, pardonner à ses parents, à Dieu, au prêtre abuseur, à l'Église (le plus difficile, car tous les jours, il y a un nouveau « truc » à pardonner). Seul l'Esprit Saint nous aide à pardonner. Dans le Notre Père, je peux seulement dire « Père, pardonne-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font... ».

S'il vous plaît, ne nous embêtez pas avec le pardon ! Seul l'Esprit Saint peut nous y aider ! J'ai compris que la relation à Dieu a été coupée par ce

que j'ai vécu, non pas à cause du mal commis mais à cause du mal subi. Alors j'ai cherché dans le sacrement de réconciliation à renouer la relation avec Dieu : le péché coupe la relation avec Dieu mais le mal subi aussi.

Pendant longtemps, même inconsciemment, j'aurais voulu ne pas avoir vécu ces abus. Peu à peu, j'ai compris que je pouvais apprendre à accepter mon histoire, reconnaître mon impuissance à empêcher ce qui m'est arrivé. J'ai ainsi entamé un chemin psychologique mais aussi spirituel. Peu à peu, j'ai découvert que si je n'avais pas vécu cela, je serais différente. J'ai commencé à l'accepter, à faire le deuil de la personne que j'aurais pu devenir sans cela et surtout à accueillir la personne que je suis devenue avec cela... Le plus dur est d'accueillir ce que j'ai transmis de négatif à nos enfants (peur, angoisse, méfiance, mauvaise estime de soi)... pour découvrir peu à peu ce que je leur ai transmis de positif (empathie, respect, écoute).

JÉSUS, DE LA CROIX,
ME REJOIGNAIT
DANS MA SOUFFRANCE
ET M'OFFRAIT SA
CROIX POUR APAISER
LA MIENNE.

Se laisser relever par le Christ

Un jour des Rameaux où j'entendais l'évangile de la Passion, je crois que j'ai compris quelque chose de très important et que je n'avais jamais compris avant : que c'est Jésus qui, de la croix, me rejoignait dans ma souffrance et m'offrait sa croix pour apaiser la mienne. C'était incroyable de découvrir cela...

Et là, dans le récit de la Passion, j'ai compris que Jésus avait ressenti la même chose que moi et qu'il avait vécu cela, par amour, et par avance, pour être proche de tous ceux qui souffrent, même de moi... Et les paroles de l'évangile m'ont bouleversée. Avec cette découverte, quelque chose s'est passé. Comme si comprendre cela me rapprochait de Jésus et surtout laissait Jésus s'approcher de moi.

Tout à coup, les choses ont pris un autre sens et m'ont permis d'entrer dans une promesse : « Si je suis morte avec lui, avec lui je vivrai. » Cette promesse, c'est d'être ressuscitée avec le Christ, pour le moment être relevée, au troisième jour, ce troisième jour qui dure déjà depuis plusieurs années, années de relèvement progressif, de renaissance avec le Christ, de re-co-nnaissance. Relèvement long et difficile, même souvent douloureux, mais relèvement quand même car, peu à peu, l'enfant que j'ai été reprend vie, après avoir été comme morte pendant presque quarante ans : je retrouve des capacités que j'avais perdues, comme celle de retourner à Lourdes et à Rome où j'ai été abusée et où je ne voulais surtout plus jamais aller ! Au niveau de ma foi, des choses qui avaient été amputées se sont mises à repousser, comme retrouver un accès à mon baptême ou retrouver l'accès à certaines paroles d'Évangile. Mais voilà, ce relèvement n'est pas magique et n'est pas sans mal, sans douleur, ni sans larmes.

« Heureux ceux qui pleurent, ils seront consolés... »

Peu à peu, je suis rejointe par cette parole des Béatitudes et j'entre dans la promesse d'être consolée par Dieu, par Jésus qui me rejoint là où j'étais

PEU À PEU, L'ENFANT
QUE J'AI ÉTÉ REPREN
VIE, APRÈS AVOIR ÉTÉ
COMME MORTE PENDANT
PRESQUE QUARANTE ANS.

si seule : par moments, je ressens cette consolation et par moments, je l'attends.

La souffrance qui m'habite est parfois si grande qu'elle est en moi

comme un coup de lance. À chaque fois que j'apprends quelque chose pour de nouvelles personnes, cela me fend le cœur. Un jour, une personne a prié pour moi et a donné l'image du coup de lance dans le cœur du Christ, dont il sort de l'eau et du sang. Alors parfois, je ne peux pas m'empêcher de penser que si Jésus nous rejoint, moi aussi je peux peut-être le rejoindre un peu dans sa souffrance et consentir à ce que du sang et de l'eau puissent aussi sortir de ma blessure. Et si toute cette souffrance n'était pas vaine ? Et je me surprends à espérer que peut-être, en plus de mes larmes, une petite goutte d'eau d'Esprit Saint pourrait sortir de là, même une toute petite goutte ! Et alors que ferait cette petite goutte ?

Je ne sais pas. Cela ne m'appartient pas, mais je crois et j'espère qu'elle servirait à quelque chose, quelque part, à un moment donné, pour quelqu'un d'autre. Cela me fait un peu de bien de penser cela mais c'est peut-être un peu prétentieux !

Devant le mal, on se demande « Pourquoi ? » en un mot, puis en deux mots. Je n'ai pas trouvé de réponse à « Pourquoi ? » : il n'y en a pas. Mais je trouve un début de réponse à « Pourquoi ? ». À deux reprises dans l'Évangile de Jean, Jésus dit : « Pour que là où je suis, vous y soyez aussi. » Alors cela me bouleverse, cela me dit la grâce de l'incarnation : « Dieu s'est fait homme pour que l'homme se fasse Dieu. » Comme la goutte d'eau se mêle au vin à la messe, si ce que j'ai vécu qui n'a pas de sens trouvait enfin sens : « Je suis », le Nom de Dieu, Jésus devenu homme pour que nous puissions aussi devenir Dieu.

Si nous sommes morts avec lui, nous serons ressuscités avec lui, relevés : nous vivrons avec lui. Mais il n'y a pas de troisième jour sans premier et deuxième jour ! Alors, quelle promesse ! Quelle espérance ! Surtout, quel chemin ! Un chemin de résurrection sur lequel on ne peut pas marcher tout seul.

Plus jamais ça !

Ce chemin m'a menée à Rome et à Lourdes (tous les chemins mènent à Rome !), aux lieux même où, enfant, j'ai été abusée par le prêtre. Vous n'y pensez sûrement pas mais les lieux de pèlerinage sont aussi les lieux d'abus... À plusieurs reprises, j'ai pu y témoigner et intervenir pour parler du pardon, pour parler aux évêques et pour prendre part à la prévention et à la protection des mineurs. Alors peut-être que c'est un peu, un tout petit peu, être avec Dieu, dans sa capacité de changer le mal en bien. Là même où j'ai subi le mal, j'ai eu la possibilité, comme une grâce, de le laisser transformer en bien !

C'est aussi un combat qui consiste à tout faire pour que ce qui m'est arrivé, ce qui nous est arrivé, n'arrive pas à d'autres enfants, d'autres jeunes ou d'autres personnes vulnérables. Bien sûr, ce combat, je ne peux pas le mener seule. Plus nous serons nombreux, plus nous arriverons, ensemble, à mieux

protéger les enfants dans l'Église. Ce chemin est passionnant. Je veux dire dans le sens de la Passion, de la Croix. Ce chemin est Jésus...

Mon expérience de traversée de la souffrance mène presque naturellement à la crise que traverse l'Église. Comment ne pas faire le parallèle avec ce chemin que pourrait faire l'Église à travers cette épreuve ? Commencer par reconnaître l'importance des abus dans son histoire et l'accepter, puis faire tout ce long chemin pour traverser et se laisser traverser par la douleur, pleurer et se laisser consoler, accepter le coût de cette crise, pas seulement en argent mais surtout en humiliation, pour recevoir peut-être la grâce d'en trouver le sens... Qu'est-ce que Dieu cherche à dire à l'Église ? Quel serait son visage si elle mettait les victimes en son centre ?

Pourra-t-on dire que l'Église sera plus belle et plus sûre car le Christ, le Crucifié-Ressuscité, aura retrouvé sa place en son centre ? Pourra-t-on dire que de tout ce mal sortira enfin un peu de bien ?

Un jour, pendant une retraite, j'ai entendu comme commentaire du passage de l'histoire de Joseph et ses frères : « D'une histoire sordide de meurtres entre frères et de mensonges, Dieu a voulu faire quelque chose de bien : il a voulu en faire une bénédiction pour toute la famille. » J'ai été très bouleversée. Et depuis, voilà, j'attends, j'attends la bénédiction pour toute la famille, à commencer par les victimes mais aussi pour toute la famille Église, avec un grand E. ■

La version intégrale de cet article est à retrouver sur le site de la Mission de France : missiondefrance.fr.

Des impacts sur la santé et la vie relationnelle

Catherine Bonnet

Définitions

Les agressions sexuelles et les viols à l'encontre des mineurs, personnes en dessous de 18 ans, sont définis comme des infractions dans le code pénal français. Plusieurs terminologies sont utilisées dans la vie courante pour désigner ces infractions. Il me semble préférable d'utiliser le terme général de violences sexuelles en se référant à l'article 19 de la Convention internationale des droits de l'enfant : le droit pour l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violences.

Les différentes formes de violences sexuelles imposées aux mineurs

Ce sont :

- **Des actes sans contacts physiques** mais avec d'autres contacts sensoriels : exhibition, voyeurisme, prise de photos, production de films de violences, contraintes à voir des photos et/ou des films aux contenus de nature sexuelle ;
- **Des actes avec contacts physiques** sans pénétration et ceux avec pénétration orale, anale et génitale ;
- **Des actes utilisés par l'agresseur à des fins d'exploitation** pour la prostitution ainsi que pour la vente de photos et de films.



À PROPOS DE L'AUTEURE

Le docteur Catherine Bonnet est pédopsychiatre. Elle a été membre de la commission pontificale de protection des mineurs.

Des chiffres à connaître

Selon la plus grande étude épidémiologique, l'*Adverse Childhood Experiences Study* (ACE Study) réalisée entre 1995 et 1997 en Californie sur une cohorte de 17 000 adultes venant consulter un centre de médecine préventive : 24,7 % de femmes et 16 % d'hommes, soit une moyenne de 20,7 %

L'IMPACT DES
VIOLENCES SEXUELLES
À L'ENCONTRE DES
ENFANTS ET DES
ADOLESCENTS EST
À CHAQUE FOIS VÉCU
DE MANIÈRE UNIQUE
ET DIFFÉRENTE.

des répondants, ont déclaré avoir été l'objet de violences sexuelles, c'est-à-dire un enfant sur cinq. Les violences sexuelles étaient rarement isolées, bien souvent précédées et accompagnées de violences psychologiques et de violences physiques dont les effets s'additionnent à

d'autres expériences traumatiques de l'enfance comme l'a montré cette étude américaine ¹. Les enfants handicapés ont presque trois fois plus de risque d'en être victimes ².

Comment repérer l'impact des traumatismes ?

L'impact des violences sexuelles à l'encontre des enfants et des adolescents est à chaque fois vécu de manière unique et différente, même si l'agresseur est le même. Il y a des signes généraux communs : troubles du sommeil, perte de l'appétit, irritabilité, crises de colère, troubles de l'attention, etc. S'ils ne sont pas spécifiques, c'est le changement de comportement qui peut alerter. D'autres symptômes sont bien souvent reliés aux deux formes de violences sexuelles exercées par les agresseurs ³.

1. Felitti V. J., Anda R. F., Nordenberg D. *et al.*, « The relationship of adult health status to childhood abuse and household dysfunction », *American Journal of Preventive Medicine*, 1998, n° 14, p. 245-258.

2. Bonnet C., Chabernaude J.-L., « Inceste, violences sexuelles à l'encontre de l'enfant. Le signalement, élément clé du parcours de soins », *Le Concours médical*, octobre 2016, 138 (8), p. 613-648.

3. Bonnet C., *L'enfant cassé, l'inceste et la pédophilie*, Paris, Albin Michel, 1999, ebook, 2015.

La forme brutale

L'enfant présente des signes d'un syndrome post-traumatique qui provoque des images de l'agression qui font intrusion spontanément dans ses pensées, contre sa volonté, plusieurs fois par jour, notamment au moment où l'enfant est seul, à l'endormissement ou la nuit sous forme de cauchemars répétitifs qui le réveillent. Ces images peuvent aussi être déclenchées s'il est en contact avec l'agresseur, s'il se rend sur le lieu de l'agression, si un événement lui rappelle ce qu'il a subi, etc. Les mécanismes de reviviscence et de dissociation et les effets neurobiologiques du trauma lui sont incompréhensibles. Les enfants en parlent beaucoup moins spontanément que les adultes, car ils sont gênés d'explicitier le contenu sexuel qui fait irruption dans leurs pensées.

Pour ne plus y penser, ils mettent en place des conduites d'évitement qui peuvent être repérées : des phobies, des crises d'angoisse, des fugues pour fuir la répétition des agressions sans pouvoir en expliquer les vraies raisons. Ils sont bien souvent en état d'alerte. Il est possible de repérer des réactions de sursaut fréquentes car ils craignent que leur agresseur recommence ou que d'autres adultes en fassent autant.

La forme progressive

La manipulation mentale domine et accompagne des contacts progressifs de nature sexuelle sous prétexte d'affection. Le passage à l'acte sexuel est si insidieux qu'il provoque un état de confusion chez l'enfant qui ne sait plus quand l'agression a commencé. Certains agresseurs expliquent que ses propos, ses gestes sexuels sont l'expression de prétexte éducatif, voire spirituel. L'enfant ressent parfois du plaisir ; la culpabilité et les sentiments de honte vécus par la plupart des victimes sont alors insupportables. Pour éviter de ressentir l'impact des violences, certains enfants montrent leur détresse en s'identifiant au comportement de l'agresseur, en tenant des propos sexualisés ou en exhibant des comportements sexualisés

LA CULPABILITÉ ET LES
SENTIMENTS DE HONTE
VÉCUS PAR LA PLUPART
DES VICTIMES SONT
ALORS INSUPPORTABLES .

sur d'autres enfants du même âge, plus jeunes, sur des animaux, etc. ou des masturbations compulsives. Si l'agresseur devient plus contraignant physiquement ou psychologiquement, des signes de stress post-traumatique s'ajoutent à ces comportements sexualisés.

Quelle que soit la forme des violences

Dans tous les cas, les idées et les tentatives de suicide sont très fréquentes : 86 % des 341 d'adultes membres d'AIVI⁴, victimes d'inceste, avaient ou avaient eu régulièrement des impulsions suicidaires contre 14 % dans la population générale ; 53 % des victimes avaient déjà tenté de se suicider selon le sondage de l'IPSOS⁵. Les conduites addictives précoces et les comportements de mise en danger, notamment sur le plan sexuel ainsi que le risque de grossesse précoce, sont à repérer.

Pourquoi cela s'inscrit sur une longue durée ?

Très peu d'enfants dévoilent spontanément de tels faits si un médecin, un professionnel de santé ne leur ont pas posé de questions face à des symptômes et des comportements inexpliqués pour lesquels ils ont été amenés en consultation. Des témoignages et des études indiquent que le délai moyen d'un dévoilement spontané est de plusieurs décennies après les faits parce que l'enfant craint de les dévoiler spontanément pour de nombreuses raisons⁶ :

- Il ne comprend pas bien les actes sexuels imposés, parce qu'il est très jeune.
- Il n'a pas les termes adéquats pour expliciter les actes de nature sexuelle.
- Il est pudique et gêné d'exprimer ce qu'il a ressenti.
- Il vit l'agression comme une punition méritée, surtout si les gestes sexuels ont été précédés de propos le dénigrant et de coups.
- Il a peur s'il parle à la suite de menaces sur sa vie ou/et sur celles de ses proches ou de chantage.

4. AIVI : Association internationale des victimes de l'inceste.

5. IPSOS/AIVI, *État des lieux de la situation des personnes victimes d'inceste : quel est leur vécu, leur état de santé et l'impact sur leur vie quotidienne*, mai 2010.

6. Bonnet C., Chabernaude J.-L., art. cit., p. 613-648.

- Il a peur très souvent si l'agresseur vit sous le même toit ou s'il le rencontre à son école ou dans une activité.
- Il a peur de perdre l'amour de sa famille, d'envoyer l'agresseur en prison, de faire de la peine.
- Il a le sentiment d'être seul et impuissant face à des adultes plus forts, plus grands, ayant plus de connaissances.
- Il a peur qu'on ne le croie pas : il y a rarement des témoins directs des faits, l'enfant est le seul à témoigner. Il n'est pas rare d'ailleurs que l'agresseur lui dise : « Si tu le dis, on ne te croira pas » ; « Je dirai que c'est toi qui me l'as demandé [...] que tu aimes bien cela », etc. En conséquence, l'enfant ressent une immense culpabilité. 88 % des 341 d'adultes membres d'AIVI, victimes d'inceste, se sont sentis coupables selon l'IPSOS⁷.

L'ignorance de l'impact des violences sexuelles et le déni des souffrances

Les effets des violences sexuelles ne vont pas s'effacer spontanément au fil des années en l'absence de repérage, de protection par un signalement et de prise en charge psychologique. Les souffrances persistent car l'agression sexuelle provoque une peur

intense de l'autre, des autres :
66 % des 341 d'adultes membres d'AIVI, victimes d'inceste, avaient régulièrement peur des autres et aussi peur de dire « non » contre 7 % dans la population générale⁸.

LES SOUFFRANCES
PERSISTENT CAR
L'AGRESSION SEXUELLE
PROVOQUE UNE PEUR
INTENSE DE L'AUTRE,
DES AUTRES.

Le signalement, une priorité en vue de la thérapie

Quand l'enfant se confie à vous, le signalement pour le protéger est une urgence et une priorité afin de mettre en place une thérapie efficace.

⁷ et ⁸. IPSOS/AIVI, *État des lieux de la situation des personnes victimes d'inceste: quel est leur vécu, leur état de santé et l'impact sur leur vie quotidienne*, mai 2010.

Selon des études américaines, peu d'enfants signalent eux-mêmes les faits (0,5 %) et très peu d'agresseurs se signalent par eux-mêmes (0,1 %) ⁹. L'ignorance de la société et le déni sur le fait qu'il y a très peu d'allégations intentionnellement fausses – moins de 1 % selon une étude française du Pr Viaux – contribuent à faire reculer le repérage et le signalement de suspicions de violences sexuelles à l'encontre de l'enfant ¹⁰.

PEU D'ENFANTS
SIGNALENT EUX-MÊMES
LES FAITS (0,5%) ET
TRÈS PEU D'AGRESSEURS
SE SIGNALENT PAR
EUX-MÊMES (0,1%).

Le signalement au procureur de la République est autorisé par l'article 226-14 du code pénal et recommandé par la Haute autorité de santé en cas de violences sexuelles. Si l'enfant dévoile des

faits qui ont eu lieu dans les 72 heures précédentes, le signalement au procureur est une urgence. Il peut alors réquisitionner une unité médico-judiciaire pour examiner l'enfant et pour que des prélèvements soient effectués à la recherche de lésions génito-anales, de présence d'ADN ou de maladies sexuellement transmissibles. Selon ces recommandations, le signalant n'est pas obligé d'informer le mineur ni sa famille pour faire un signalement de suspicion de violences sexuelles. Le procureur est joignable au téléphone sept jours sur sept ¹¹. ■

9. Mathew B., Bross R., « Mandated reporting is still a Policy with reason : Empirical evidence and philosophical grounds », *Child Abuse and Neglect*, 2008, n° 32, p. 511-516.

10. Viaux J.-L., Laboratoire Pris, *Étude des dossiers d'allégations d'abus sexuels dans les séparations parentales contentieuses*, Paris, ministère de la Justice, 2002.

11. HAS, *Repérage et signalement de l'inceste par les médecins. Recommandations de bonnes pratiques*, mai 2011.

Médecin de PMI

Hugues Ernoul

Écrire sur mon expérience me semblait évident au premier abord, mais l'exercice se révèle finalement très difficile. Que dire après toute une vie professionnelle à œuvrer pour la protection de l'enfance ? Une certitude m'habite : ça ne peut être une mission personnelle. Plus que tout autre domaine, la protection de l'enfance est une affaire d'équipe et de réseaux. Il faudrait donc écrire à plusieurs voix. Chaque enfant est une histoire singulière, l'histoire unique d'un enfant singulier dans un environnement particulier impliquant des acteurs à chaque fois différents.

J'ai exercé mon métier pendant trente-cinq ans dans un service de PMI situé en banlieue parisienne. Ce service de prévention, dont l'accès est gratuit, place l'intérêt de l'enfant comme guide de toute action.

Œuvrer pour que nul ne soit maltraité ni maltraitant !

L'objectif premier de la protection de l'enfance n'est pas de lutter contre la maltraitance mais de promouvoir la bientraitance. Permettre aux familles d'avoir une vie suffisamment sûre et les moyens de subvenir aux besoins de leurs enfants est le combat premier, qui passe par la synergie de tous ceux

À PROPOS DE L'AUTEUR

Hugues Ernoul a été médecin de Protection maternelle et infantile pendant trente-cinq ans, à Mitry Mory en Seine-et-Marne. Il est

membre de la Communauté Mission de France et réside actuellement à Lannion dans les Côtes d'Armor, où il profite activement de sa retraite.

qui œuvrent à cela, services sociaux, associations caritatives et militantes, acteurs de l'économie, du logement, de la culture, de la santé... Mais il ne suffit pas d'obtenir ces conditions matérielles. Le plus important pour éviter à des enfants d'être maltraités, et/ou qu'ils deviennent des adultes maltraitants, est de favoriser le plus possible l'empathie. L'empathie n'est pas la sympathie, il ne s'agit pas de se mettre à la place de l'enfant, de chercher à ressentir sa peine, mais de se mettre à l'écoute de ses besoins. L'empathie nécessite de se décentrer et de laisser sa place à l'autre. Ainsi, devant un enfant qui pleure, il ne s'agit pas de pleurer avec lui mais d'analyser les signes qu'il envoie afin d'y répondre de la manière la plus ajustée.

Prévenir, c'est intervenir le plus précocement possible ; dès la naissance, aider à ce que la relation de l'enfant à son entourage soit la meilleure possible. « Vois, je te propose aujourd'hui (sans cesse) la vie et la mort... Choisis donc la vie, pour que toi et ta postérité vous viviez. » (*Deutéronome* 30, 19)

Protéger l'enfant

La protection de l'enfance est une mission essentielle du service de PMI. Il est un des services dits de « premier rang », au même titre que le service social par exemple, alors que le service de l'aide sociale à l'enfance intervient en second, quand la nécessité de protéger est établie. N'oublions pas que le protecteur naturel de l'enfant est sa famille. C'est dire que, pour nous, la mission de protection est vécue comme une violence, un échec de notre mission de prévention. Surtout quand elle survient dans une famille que notre service accompagne déjà. Seul le travail en équipe, les regards croisés, y compris de personnes qui ne sont pas directement concernées par la situation, évitent la dramatisation ou le déni qui nous guettent sans cesse. Ainsi une des exigences en matière de protection de l'enfance est-elle : « Jamais tout seul ! »

Protéger un enfant n'exige pas nécessairement de le séparer de sa famille. Un récit valant mieux qu'un long discours, voici l'histoire de Matthieu. Tout commence avec le coup de fil d'un psychiatre avec lequel nous avons l'habitude de travailler en réseau. Il soigne une jeune femme schizophrène

qui vient de lui annoncer qu'elle est enceinte de son premier enfant. Il craint une décompensation et nous demande de voir ensemble comment accompagner la future maman. La sage-femme du service est associée au suivi de la grossesse et ce temps nous permet de faire connaissance et d'élaborer un plan de soutien avec toute l'équipe de PMI, le service social, la maternité, l'équipe de soins psychiatriques et la famille de la jeune femme (son mari, ses parents et ses beaux-parents). On veille à ce que la maman soit associée à chaque étape. Les futurs intervenants lui sont présentés avant la naissance afin que cet entourage lui devienne familier. Dès la naissance – qui se passe bien – de Matthieu, nous nous relayons pour que la maman ne soit jamais seule. Matthieu grandit bien. Une fois la situation stabilisée, nous espaçons nos interventions. Matthieu est maintenant scolarisé et sa petite sœur grandit bien elle aussi. « Bienheureux les vulnérables, ils mobiliseront bien des bonnes volontés. » (Verset apocryphe des Béatitudes !)

LA SÉPARATION
D'AVEC LA MÈRE RESTE
TOUJOURS UNE PROFONDE
BLESSURE, MAIS [...] À TROP ATTENDRE
LES SÉQUELLES
PEUVENT DEVENIR
IRRÉVERSIBLES.

Quand ça dérape

Parfois, c'est au cours de l'accompagnement d'une famille que la situation s'aggrave. Il faut alors allier vigilance et sérénité pour évaluer à quel moment faire passer la protection de l'enfant avant l'accompagnement de la mère. L'expérience nous a appris que la séparation d'avec la mère reste toujours une profonde blessure, mais elle nous apprend aussi qu'à trop attendre les séquelles peuvent devenir irréversibles. Lorsque la puéricultrice alerte le service de PMI, le chef de service convoque une réunion pluriprofessionnelle afin de décider de la conduite à tenir. En dernier recours, c'est le signalement à l'autorité judiciaire qui seule a le pouvoir de mettre en œuvre une mesure de protection, si elle est refusée par la famille. Il est bon que ceux qui évaluent ne soient pas ceux qui décident et mettent en œuvre.

Concernant les abus sexuels, comment les détecter ? Ils sont le plus souvent cachés par une épaisse couche de secret. Plus encore que les situations de violence ou de carence parentale grave, leur révélation est d'une extrême violence. Ces actes touchent au fondement même de la notion de relation, de famille, d'amour. Je me souviens d'une mère que nous suivions et qui s'alcoolisait et se dégradait inexorablement. Nous nous sommes sentis soulagés lorsqu'elle trouva un compagnon qui paraissait beaucoup aimer ses enfants et s'en occupait lorsque la mère ne pouvait plus. Mais il aimait ces enfants comme un ogre, pour les détruire ! L'amour des enfants est le cœur de notre engagement professionnel mais face à ces perversions, c'est toute la notion d'amour qui est comme salie et remise en question... Les enfants eux-mêmes peuvent y perdre la capacité à faire confiance, à aimer. De toutes les formes de maltraitements, les abus sexuels sont les plus destructeurs comme nous le montrent ces enfants victimes qui, devenus adultes, se transforment à leur tour en bourreaux.

IL AIMAIT CES ENFANTS
COMME UN OGRE,
POUR LES DÉTRUIRE !

« Les pères ont mangé des raisins
verts et les dents des enfants en
ont été agacées. » (Ézékiel 18, 2)

Quand une maltraitance grave est suspectée, tout un chacun a le devoir de le signaler aux services du conseil départemental qui déclenchent une demande d'évaluation. Pour donner un ordre de grandeur, sur le territoire de notre « Maison départementale des solidarités de Mitry (77) », il arrivait en moyenne une demande par jour. Heureusement, les situations d'abus sexuels sont les plus rares, environ une dizaine par an. La plupart du temps, l'auteur est un proche, souvent un membre de la famille quand il s'agit de la petite enfance. En trente-cinq ans de métier, j'ai vu beaucoup plus rarement des auteurs qui étaient éducateurs, soignants, enseignants, élus, parfois même des professionnels de la protection de l'enfance, et jamais d'auteur membre du clergé.

Quand une demande d'évaluation arrive, elle déclenche une série d'actions précises dans leur séquence et leur chronologie : désignation de deux professionnels de compétences complémentaires qui seront chargés de rencontrer

les parents et leur annoncer ce qui va se dérouler, rencontrer l'enfant en veillant à ce qu'il puisse s'exprimer *vraiment*, évaluer le danger et les capacités de mobilisation de l'entourage, etc. Cela aboutira à un rapport circonstancié dont les conclusions seront transmises aux parents dans la mesure où cette transmission ne met pas l'enfant en danger. Ce rapport est transmis à l'autorité administrative qui saisira ou non les autorités judiciaires (procureur) en tenant compte de la gravité de la situation et de la capacité de la famille à se mobiliser pour y remédier. Concernant le recueil de la parole de l'enfant, il est essentiel de veiller à ne pas induire de réponses en ne posant que des questions « ouvertes ». Les enfants victimes ont appris qu'il n'est pas bon de contrarier l'adulte et même qu'il faut dire ce qu'on pense qui va lui plaire. On sait aussi que plus l'agresseur fait peur, plus l'enfant a tendance à désigner une autre personne dont il a moins à craindre. Si la parole de l'enfant est sacrée, il faut aussi savoir l'interpréter, car les fausses accusations ne sont pas rares. Nous avons tous en mémoire l'« affaire d'Outreau »...

Tout au long de l'évaluation, les professionnels désignés rendent compte de leur travail. Une relecture et une reformulation régulières sont nécessaires pour éviter l'effet de sidération que provoquent ces situations. Parfois la complexité de la situation exige qu'elle soit étudiée par un ensemble pluriel d'experts (médecins, psychologues, éducateurs, cadres de la protection de l'enfance, etc.).

Pour conclure

Enfin, je voudrais partager trois règles d'or qui ont été essentielles à ma pratique :

1. Jamais tout seul !
2. Partager le regard, l'écoute et la parole.
3. Cultiver l'empathie afin de garder la bonne distance entre indifférence et sidération.

En arrière-fond de ma pratique se tient ma foi en la résurrection. Elle éclaire la proclamation du *Deutéronome* : toujours et quelle que soit la situation,

un chemin de vie est possible et l'imprévisible peut arriver. Il nous faut tenter sans relâche d'ouvrir des chemins de vie, sans condamner. Comme le fit Jésus avec la femme adultère (*Jean 8*). Cultiver la foi en la promesse de la vie.

CHERCHER LE BON ET
LE BEAU DE L'HOMME,
MÊME AU CŒUR DES
TÉNÈBRES. CE QUI
EXIGE DISCIPLINE
ET PRIÈRE.

La croix est un scandale. Gardons notre capacité à nous scandaliser et à nous mobiliser contre l'inacceptable. La croix nous interdit l'indifférence et nous oblige à la proximité de ceux qui sont les plus bas, à l'école du bon Sama-

ritain (*Luc 10, 25-37*), à aimer son prochain comme soi-même (*Lévitique 19*). La bonne nouvelle de la résurrection de celui qui a vaincu la mort nous incite à chercher le bon et le beau de l'homme, même au cœur des ténèbres. Ce qui exige discipline et prière.

Scandale et émerveillement devant l'humanité ont nourri ma vie. ■

Une prise en charge d'enfants placés

Marc Chabant

Propos recueillis, mis en forme par Guy Pasquier
et relus par Marc Chabant

Action Enfance est une fondation qui a 60 ans d'activité dans l'accueil d'enfants confiés sur décision judiciaire de placement. La particularité de cet accueil est d'être de type familial, dans des villages d'enfants et des foyers pour les ados. Ainsi 750 enfants sont pris en charge, dans douze villages d'enfants et trois foyers. Un village d'enfants, c'est un petit hameau de huit à neuf maisons, avec six enfants par maisonnée. Une autre de ses particularités est de ne pas séparer les fratries jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Site de la fondation : <https://www.actionenfance.org>.

Je me suis entretenu au téléphone avec Marc Chabant, directeur du développement depuis onze ans, dont la fonction est d'ouvrir de nouveaux villages. Je lui ai envoyé une liste de questions auxquelles il a bien voulu répondre.

Quelle est votre particularité éducative ?

Les éducateurs évoluent dans un cadre familial. Ils vivent et habitent avec les enfants dont ils ont la charge ; cela peut durer de trois à quinze ans.

À PROPOS DE L'AUTEUR

Marc Chabant est, depuis 11 ans, directeur du développement de la fondation Action Enfance

qui accueille des enfants confiés sur décision judiciaire de placement.

« JE NE PEUX PAS ÊTRE L'ENFANT DE MONSTRES CAR, SI C'EST LE CAS, J'EN SUIS UN MOI-MÊME. »

L'équipe éducative est constituée de quatre personnes, trois femmes et un homme, sur un rythme de huit jours. Ceux-ci partagent le quotidien des enfants pour la nourriture, l'entretien,

l'école, le sport, les copains... Chaque enfant a sa chambre personnelle. Pour l'équipe éducative, le fait de porter le souci des enfants, de s'occuper d'eux à la façon de parents, c'est un versant de l'amour. Tout dernièrement est arrivée une fratrie de trois, dont une petite fille de treize mois à laquelle il faut donner de l'affection pour qu'elle survive. L'extraordinaire est de ramener les enfants dans un cadre ordinaire, alors que leurs histoires ne sont pas ordinaires du tout.

Qui sont les enfants confiés ?

À 98 %, ce sont des enfants qui ont fait l'objet d'une décision judiciaire de placement prise par le juge des enfants. Nous accueillons plutôt des enfants issus de situations familiales dégradées et pour des durées de placement longues. Dans sa décision, le juge fixe la nature des relations avec les parents : si l'enfant est en danger, il n'accordera que quelques heures de visite qui pourront se dérouler en présence d'un éducateur. Dans quelques cas, n'est autorisée qu'une communication téléphonique supervisée par l'éducateur. Malgré tout, les parents doivent garder une place dans la vie de l'enfant. J'ai reçu d'un jeune, dont les parents ont été mis en prison pour acte de barbarie, des paroles très fortes : « Je ne peux pas être l'enfant de monstres car, si c'est le cas, j'en suis un moi-même. »

Pour des enfants ayant subi des violences sexuelles, comment faites-vous pour reconstruire une relation ?

Il arrive que le juge place l'enfant à la suite de faits graves et avérés de violences sexuelles. La mesure de placement est souvent prise pour des négligences éducatives de parents qui ne s'occupent pas de leurs enfants et constituant un réel danger pour ceux-ci. Au bout de tout un temps de présence

dans la maisonnée, l'enfant va commencer à parler de ce qu'il a subi : l'exposition aux violences conjugales, les maltraitements physiques, les agressions sexuelles dans le cadre familial plus ou moins élargi. Les éducateurs sont formés à recueillir cette parole-là. On ne fait jamais répéter l'enfant ; c'est immédiatement noté, mot à mot. Est faite ainsi une première note interne reçue au siège de la fondation, avec les mots crus et précis de l'enfant. Suivant la nature des révélations, l'information sera formulée en signalement destiné au procureur ou en information préoccupante, et transmise à la cellule départementale des informations préoccupantes.

L'important, c'est que l'enfant, reconnu comme victime, soit protégé par notre institution. À ce stade, nous disons à l'enfant : « Ce que tu m'as dit est très grave ; c'est important de me l'avoir dit et je te remercie. Sache que mon devoir, c'est d'en informer, sinon je suis hors-la-loi, et je dois le faire. »

À cette seconde-là, je ne connais pas de cas qui se soit avéré être une affabulation.

NOUS ESTIMONS
QUE 30 % DES ENFANTS
CONFIÉS ONT SUBI DES
VIOLENCES SEXUELLES.

Nous faisons de cinquante à soixante signalements par an au procureur pour ouverture d'enquête judiciaire.

Le monde des enfants qui nous sont confiés n'est pas la normalité. Leur famille est totalement dysfonctionnante : cas d'inceste, coups, violences sexuelles, maltraitance... Il y a beaucoup de violence conjugale. Nous estimons que 30 % des enfants confiés ont subi des violences sexuelles.

Notre rôle éducatif vis-à-vis des enfants est, dans un premier temps, de les aider à comprendre que ce qu'ils ont vécu est anormal, qu'ils sont victimes d'adultes. Une fois ce travail effectué, nous les aidons à sortir de cet état de victime qui permet de tout justifier : « Moi je ne suis pas bon parce que... » C'est particulièrement délicat avec les petites filles qui existent dans le regard des autres, selon elles, comme objet sexuel. Tout

cela est traité par les psychologues qui sont essentiels dans les équipes éducatives. Notre projet éducatif, qui resitue l'enfant dans la vie ordinaire, permet de réinstaller une hiérarchie relationnelle : « On ne peut faire tout

C'EST TRÈS IMPORTANT
POUR QUE LES
ÉDUCATEURS RESTENT
DANS UNE RELATION
AFFECTIVE AJUSTÉE
AVEC LES ENFANTS.

ce qu'on veut avec l'autre ; ton corps, c'est ton corps ; c'est comme ça le comportement habituel avec les autres... »

Nous recrutons des éducateurs spécialisés en protection de l'enfance. Mais nous recrutons aussi

des personnes ayant une expérience de vie, spécialement des femmes dans la cinquantaine, dont les enfants sont grands, que nous formons à recueillir des paroles d'enfants. Nous insistons beaucoup sur les qualités humaines, parce que le travail est très engagé. La présence aux enfants et leur accompagnement se font toujours en binôme : l'un peut prendre le relais de l'autre, car des enfants souffrent de troubles très profonds qui exigent beaucoup de vigilance pour faire face à une crise de violence ou à un débordement. Dans chaque village il y a, aux côtés des éducateurs, douze adultes dont un psychologue, un directeur, le personnel administratif et d'entretien. Cette communauté d'adultes regarde, interpelle ; c'est très important pour que les éducateurs restent dans une relation affective ajustée avec les enfants.

Voyez-vous une aggravation de la pédocriminalité dans la société ?

Y a-t-il plus de faits parce qu'on les compte ? Ou bien y en a-t-il plus de fait ? C'est compliqué à dire. Selon moi, je dirais qu'il y en a plutôt moins mais on en parle plus. Pourquoi ? Il y a une vraie révolution qui s'est produite avec le temps, depuis la fin de la première guerre mondiale, grâce à laquelle l'enfant cesse d'être une charge subie et devient une ressource désirée. Avec la contraception, les familles vont choisir d'avoir ou pas des enfants. L'enfant va devenir ainsi un sujet. Une forte attention à l'enfant, à sa parole, va émerger au fil du temps. Plus l'enfant est désigné comme un sujet, plus

les comportements pervers et déviants ramenant l'enfant à un objet vont être dénoncés. Il y a recrudescence dans cette dénonciation.

Il faut aussi regarder une autre dimension : les violences sexuelles entre enfants explosent. Cela fait froid dans le dos : 44 % des auteurs mis en cause pour viol sont des mineurs dont la moitié avait entre dix et quatorze ans au moment des faits (cf. le document « Mesures pour lutter contre les violences faites à nos enfants », ministère des Solidarités et de la Santé, nov. 2019).

Là est la nouveauté : c'est très lié à l'exposition précoce à la pornographie. Une grande majorité des élèves de 3^e, garçons et filles, disent avoir vu un film porno sur internet. C'est devenu un mode relationnel et c'est d'abord une vision de la relation sexuelle et de l'amour bien dégommée et déglinguée. Du coup, ça amène à prendre un droit sur le corps de l'autre. Pour moi, c'est ça qui est en train de bouger dans la société depuis une dizaine d'années.

Quels sont les lieux de prévention selon vous ?

La première prévention que tous nous devons connaître, les enfants en priorité, c'est le numéro d'appel 119. Tout groupe, toute institution qui accueille des enfants, doit avoir recours à ce numéro d'appel d'urgence.

Ensuite, pour tout groupe, il doit exister une convention, une charte de respect des droits de l'enfant. Les diocèses ne peuvent pas échapper à cela : ils accueillent des jeunes dans les paroisses, les mouvements ; il y a les enfants qui vont au catéchisme. Il faut être clair et rigoureux dans la façon de faire : la cellule d'écoute, de recueil, doit entrer en action et veiller, alerter, toujours, sans faiblesse.

L'attention est de tous les instants. Il y a six ans, dans un village, il y eut plusieurs cas d'agressions sexuelles entre mineurs. Je suis resté deux jours sur place. J'ai découvert que deux éducateurs laissaient faire ces comportements déviants, des faits graves de violation de l'intimité. Les règles fixées, le fait que mon corps est mon corps, à moi, que l'autre n'y touche pas, n'avaient pas été respectées.

Par rapport à la pédophilie, j'ai eu à traiter de faits graves commis par quelques éducateurs. La fondation a fait appel à un pédopsychiatre reconnu qui nous a donné un conseil très simple : parler de pédophilie dans les entretiens de recrutement. Cela permet d'envoyer un message clair : ici, on en parle, il n'y a pas de tabous, ce n'est pas un mot proscrit. Je donne un conseil à une institution comme l'Église : si vous pensez que vous pourrez vous en sortir en planquant les affaires, vous vous trompez et ça ne marchera pas. ■

Vous avez dit pédophile ?

Stéphane Joulain

Depuis quelques années, les affaires d'agressions sexuelles d'enfants dans l'Église sont enfin considérées pour ce qu'elles sont, à savoir des crimes. Pourtant, au-delà de la prise en compte sociétale et judiciaire de cette problématique criminelle, il est aussi important d'essayer de comprendre ce qui fait qu'une personne décide d'agresser sexuellement un enfant. Cela est important afin de pouvoir mieux lutter contre ces crimes et en prévenir la récurrence. Comprendre ne veut aucunement dire excuser, encore moins pardonner.

Mieux saisir la complexité d'un problème nous permet de le confronter et de chercher des solutions efficaces. La criminalité sexuelle sur les enfants est empreinte d'une telle charge émotionnelle qu'il est parfois difficile de la réfléchir : un effet de sidération a tendance à geler la pensée par peur d'excuser un comportement abject. Mais la démarche scientifique et clinique vise à traiter pour éviter de nouveaux crimes, aucunement de les légitimer. Je voudrais ici présenter certaines des problématiques qui peuvent être à l'origine d'un passage à l'acte criminel sur un enfant. Ces problématiques sont de deux ordres : individuel et environnemental. Ceci nous permettra d'envisager quelques pistes pour prévenir la récurrence.

À PROPOS DE L'AUTEUR

Stéphane Joulain est Missionnaire d'Afrique, en poste à Rome. Il est prêtre et psychothérapeute, spécialiste du traitement des

délinquants sexuels et de la lutte contre les agressions sexuelles sur mineurs.

L'agression sexuelle d'un enfant, bien plus qu'une problématique de pédophilie

Communément, lorsque l'on parle d'agression sexuelle d'enfant l'on parle de pédophilie. Toutefois la signification de ce terme varie en fonction du contexte du discours dans lequel il est employé. Littéralement, le mot pédophile signifie : l'amour d'amitié des enfants. Mais nous sommes tous bien d'accord qu'il ne s'agit point de cela. Ce mot a été forgé par la psychiatrie du XIX^e siècle et ne reflète pas ce qu'il cherche à signifier. En psychiatrie, ce mot est ce que l'on appelle une « étiquette » diagnostique et clinique, c'est-à-dire qu'elle sert à décrire un trouble de la santé mentale. Derrière cette étiquette, il s'agit donc d'une paraphilie, c'est-à-dire d'un comportement de l'objectivation ou de pratiques sexuelles qui sont considérées comme anormales. La société et la psychiatrie, à juste titre, considèrent que l'attirance sexuelle envers un enfant prépubère est anormale. Bien que pour la psychiatrie, l'attirance sexuelle exclusive pour un mineur pubère ne soit pas considérée comme pathologique, elle l'est pour bon nombre de cliniciens et de chercheurs. Si donc la pédophilie est l'attirance sexuelle exclusive envers les enfants d'environ moins de treize ans, il existe aussi un autre type de problématique liée à l'attirance sexuelle envers les enfants de moins de dix-huit ans. L'éphébophilie est l'attirance sexuelle exclusive envers les enfants de moins de dix-huit ans mais ayant passé la puberté, à savoir les adolescents et les adolescentes.

Facteurs individuels

L'origine de l'attirance sexuelle exclusive envers les enfants prépubères est plurifactorielle. Chez certaines personnes, il peut exister un problème lié à la structure du cerveau ou bien à la présence d'une tumeur sur le centre des inhibitions. Il s'agit là d'individus qui ont un problème neurophysiologique ; ils sont peu nombreux mais ils existent. Pour d'autres personnes, cette attirance envers les enfants est le fruit d'un problème d'attachement lié à une absence totale de dialogue parental sur la sexualité et une confusion des rôles transgénérationnels. Pour certaines personnes, la fixation dans cette attirance sexuelle s'est produite à l'adolescence alors que la jeune personne

expérimente ses premières masturbations en fonction des fantasmes prédominants ; si aucun interdit n'est posé et que la jeune personne se trouve confrontée à des fantasmes de nature pédophile, les risques sont grands que ceux-ci persistent à l'âge adulte.

Mais toutes les personnes qui agressent sexuellement un enfant ne sont pas ce que la psychiatrie appellerait des pédophiles. Certaines personnes peuvent être attirées par le corps de l'enfant de manière non exclusive, c'est le cas par exemple des parents incestueux qui sont en général en relation avec un ou une partenaire adulte, mais qui s'autorisent des passages à l'acte criminel sur leurs enfants ou des enfants de leur famille. Derrière ce genre de comportement se cachent plusieurs motivations à l'agression. Chez certains,

40 % DES AUTEURS
D'AGRESSION SEXUELLE
SUR DES ENFANTS
ONT ÉTÉ EUX-MÊMES
AGRESSÉS SEXUELLEMENT
DANS L'ENFANCE.

cela peut être le fruit d'une perte passagère de repères moraux due à une dépression, un alcoolisme, une consommation de stupéfiants, etc. Ces facteurs servent alors de désinhibiteurs et l'agression sexuelle est considérée par ces individus comme une compensation pour un sentiment de malaise temporaire ou constant. Le passage à l'acte est alors souvent le fruit d'une opportunité qui s'est présentée, plus que d'une agression préméditée.

Certains individus ont été eux-mêmes agressés sexuellement dans l'enfance, ce qui semble être le cas pour 40 % des auteurs d'agression sexuelle sur des enfants. Ayant vécu au moment de leur propre agression un fort sentiment d'impuissance, souvent accompagné d'un climat familial violent, ces individus choisissent, lorsqu'ils le peuvent, d'être plutôt du côté des bourreaux que de celui des victimes. Ils s'imaginent, de manière perverse et souvent inconsciente, qu'ainsi ils ne ressentiront plus jamais l'impuissance vécue au moment de leur propre agression. Parmi ceux et celles qui ont été agressés sexuellement pendant l'enfance, certaines personnes vont se retrouver bloquées dans leur développement sexuel à l'âge auquel elles-mêmes

ont été agressées. Ces personnes se sentent inadéquates et incompetentes pour les relations avec les adultes et vont donc se tourner vers les enfants, en général de l'âge qu'ils ou elles avaient au moment de l'agression qu'ils ou elles ont subie. Les enfants sont plus facilement contrôlables et influençables, ce qui pour ces personnes constitue un plus. C'est dans ce

C'EST DANS CE GROUPE
QUE L'ON RETROUVE
BEAUCOUP DE CLERCS
ET DE RELIGIEUX QUI
ONT COMMIS CE GENRE
DE CRIMES.

groupe que l'on retrouve beaucoup de clercs et de religieux qui ont commis ce genre de crimes.

D'autres personnes souffrent d'autres troubles de santé mentale, par exemple des troubles du comportement social, anciennement appelés psychopathie et sociopathie. Pour ces personnes, l'important est moins le sexe que la transgression d'une norme sociale et le plaisir éprouvé. Ces individus, en transgressant un tabou aussi fort que l'interdit de la sexualité avec les enfants, éprouvent un sentiment fort de toute-puissance ; c'est là qu'ils puisent leur jouissance. Certains individus souffrent de ce que l'on appelle une hypersexualité : cette pathologie est caractérisée par la recherche constante de l'orgasme sexuel, quel que soit l'objet sexuel permettant la gratification.

Certains individus peuvent aussi souffrir d'un retard cognitif important et avoir la maturité affective d'un enfant ou d'un adolescent, mais le corps et les besoins sexuels d'un adulte. Là, aussi, se sentant incompetents pour les relations avec des adultes, ils peuvent se tourner vers des objets sexuels moins menaçants, les enfants.

Certains individus peuvent aussi souffrir d'un retard cognitif important et avoir la maturité affective d'un enfant ou d'un adolescent, mais le corps et les besoins sexuels d'un adulte. Là, aussi, se sentant incompetents pour les relations avec des adultes, ils peuvent se tourner vers des objets sexuels moins menaçants, les enfants.

Facteurs environnementaux

L'environnement dans lequel une personne a grandi ou bien dans lequel elle évolue peut aussi jouer un rôle important dans un passage à l'acte pédocriminel. Existents différents milieux familiaux qui peuvent être problématiques et facteurs de risque pour le développement de ce genre d'attirance sexuelle.

Par exemple, dans les familles à structures rigides et conservatrices dans lesquelles on ne parle jamais de sexualité, l'interdit n'est pas posé seulement sur la sexualité mais sur la parole elle-même. Dans ces dynamiques familiales, il y a une forte culpabilisation sur tout ce qui touche à la sexualité et l'enfant se développe avec une image assez négative de la sexualité, mais avec encore plus de difficulté pour en parler. Un jeune qui se sentirait attiré par des enfants n'aurait pas d'autre voie que le silence, le secret et la honte.

Un autre type de famille problématique est aux antipodes de ce premier type : il s'agit des familles déstructurées et sexualisées. Dans ces structures familiales, les rôles ne sont pas clairs, les enfants peuvent être parentifiés et prennent des responsabilités

trop tôt, ou bien sont laissés à eux-mêmes sans soins appropriés. Ils sont aussi exposés à la sexualité des adultes, les parents ne s'interdisant pas des comportements à connotation sexuelle en présence de leurs enfants.

L'APPARTENANCE
À UN MILIEU QUI
NE CONDAMNE PAS
CLAIREMENT CE GENRE
DE COMPORTEMENT PEUT
AUSSI CONTRIBUER À
FACILITER LE PASSAGE
À L'ACTE CRIMINEL.

Existent encore d'autres structures familiales qui peuvent présenter des risques comme les familles criminelles dans lesquelles les enfants sont exposés jeunes aux comportements criminels de leurs parents. Finalement, la violence parentale peut aussi contribuer à développer une propension au comportement délinquant. Mais ce n'est pas seulement le milieu familial mais aussi le milieu social qui peut avoir une influence, par exemple le fait d'appartenir à un gang.

L'appartenance à un milieu qui ne condamne pas clairement ce genre de comportement peut aussi contribuer à faciliter le passage à l'acte criminel, comme ce fut le cas dans l'Église catholique mais aussi dans d'autres institutions religieuses ou autres. Dans ces institutions, par le passé, il était plus important de préserver l'image de l'institution que l'intégrité physique,

psychologique et spirituelle de l'enfant. Certains éléments de l'idéologie, ou bien de la théologie de l'institution, peuvent aussi grandement contribuer à un passage à l'acte.

Donnons quelques exemples : le cléricalisme qui magnifie le pouvoir et l'autorité des ministres du culte, leur facilitant l'accès sans contrôle à des enfants ;

LE PROBLÈME AVEC
CE GENRE DE CULTURE
INSTITUTIONNELLE,
C'EST QU'ELLE CONFOND
PÉCHÉ ET CRIME, QUI
NE SONT PAS DU TOUT
DU MÊME REGISTRE.

la culture paternaliste, qui fait que l'homme a la préséance et est toujours considéré comme l'adulte par rapport aux femmes et aux enfants ; l'obsession avec l'imposition de la miséricorde et du pardon, sans même que le délinquant ne démontre des signes de contri-

tion. Chez certains ecclésiastiques criminels, on retrouve un type de discours qui peut être considéré comme de l'auto-absolution, ce que l'on appelle aussi des distorsions cognitives.

Cela se retrouve aussi parmi les laïcs : à l'occasion de l'affaire du père Preynat, les caméras des journalistes ont traîné à la sortie des églises et on a pu entendre de « bons catholiques » clamer : « Pas de péché sans miséricorde », « Que celui qui n'a jamais péché jette la première pierre ». Le problème avec ce genre de culture institutionnelle, c'est qu'elle confond péché et crime, qui ne sont pas du tout du même registre. Si tous les crimes sont bien souvent des péchés, tous les péchés ne sont pas des crimes. Finalement, la protection hiérarchique dont ont bénéficié de trop nombreux clercs a aussi largement contribué à développer des sentiments d'intouchabilité et d'impunité, facilitant chez certains la persistance de comportements criminels.

Un dernier facteur qu'il faut signaler, c'est l'épidémie que représente la pornographie. Si le porno ne représente pas un risque de passage à l'acte criminel chez les adultes n'ayant pas de propension à un comportement violent, cela n'est pas le cas chez ceux et celles qui ont déjà une attirance sexuelle envers les

enfants. La consommation de pornographie montrant des agressions sexuelles d'enfants contribue fortement à augmenter les risques d'un passage à l'acte. Même s'il existe ce que l'on appelle des pédophiles « vertueux », c'est-à-dire des personnes qui sont attirées par les enfants mais ne veulent pas passer à l'acte, la consommation de matériel pornographique de ce genre présente un risque important. En plus, on constate aussi une augmentation très forte des agressions sexuelles d'enfants commises par des mineurs. Le porno est en train de mettre en danger notre jeunesse et cette pandémie demande une réaction globale de la société si nous voulons protéger les jeunes.

Comment prévenir ce genre de crimes

S'il est difficile de prévenir le premier passage à l'acte, il est plus aisé de prévenir la récurrence. Prévenir le premier passage à l'acte est difficile car, en général, les personnes hantées par ce genre de fantasmes ne vont pas chercher de l'aide, même si elles le désirent souvent ; ce n'est malheureusement que lorsque la police les arrête qu'elles peuvent recevoir cette aide. En Allemagne, une campagne télévisée et radio a bien essayé d'inviter ceux et celles qui ressentent ce genre d'attirance à chercher de l'aide mais cette campagne ne semble pas porter les fruits escomptés, en partie à cause de l'absence de structures de soins appropriées. En France, une plate-forme d'appel unique vient d'être lancée par la FFCRIAVS¹. Les personnes attirées sexuellement par les enfants peuvent appeler, à partir de décembre 2019, le 08 06 23 10 63 et être mises en relation avec un ou une professionnelle du traitement de ce type de problématique. Il faut espérer que cela puisse aider à prévenir le premier passage à l'acte.

Il est aussi possible, dans les familles, d'encourager une parole éducative sur la sexualité qui aide le jeune à parler, même de choses qui semblent le préoccuper à ce niveau-là. Il existe de nombreux livres adaptés à différents âges pour aborder la question de la sexualité.

1. Fédération française des centres de ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles. https://www.ffcriavs.org/media/filer_public/77/84/7784e40d-666c-4f18-a84e-e79bdf450041/dp_numero_unique_agiralasource.pdf.

Dans les milieux institutionnels, tout ce qui peut être fait pour créer un environnement sûr pour les enfants et les adultes vulnérables doit être encouragé. Cela demande plusieurs choses :

1. Veiller à ce que ceux et celles qui s'occupent d'enfants soient des personnes saines et équilibrées, sans passé criminel.
2. Veiller à ce que ceux et celles qui travaillent ou accompagnent des enfants soient supervisés.
3. Veiller à ce que les lieux dans lesquels les activités sont faites avec les enfants ne soient pas des espaces clos, sans possibilité de voir ce qui s'y passe.
4. Veiller à ce que le type d'activités fait avec les enfants soit suffisamment sûr. Tout ce qui peut favoriser une bonne prévention doit être encouragé.

Concernant ceux et celles qui sont passés à l'acte criminel sur des enfants, il faut rechercher des pistes thérapeutiques. La pédocriminalité est faite de deux dynamiques qui ne sont pas toujours conciliables : la psychopathologie et la criminologie. Le comportement sexuel criminel sur un enfant fait partie

LA PÉDOCRIMINALITÉ
EST FAITE DE DEUX
DYNAMIQUES QUI NE
SONT PAS TOUJOURS
CONCILIABLES :
LA PSYCHOPATHOLOGIE
ET LA CRIMINOLOGIE .

des différentes formes de violence ; c'est donc la prérogative de l'État de le sanctionner pour rétablir la justice et restaurer l'ordre social ; toutefois, s'il s'agit aussi dans certains cas d'une pathologie, la prison n'est pas la solution. Par contre, comme nous l'avons vu,

tous les passages à l'acte criminel ne sont pas pathologiques ; mais presque tous requièrent que la personne fasse à un moment ou un autre le choix d'agresser sexuellement un enfant. Sans une prise de conscience de cette responsabilité morale dans l'acte criminel, il n'est pas possible d'envisager de psychothérapie ; alors, la prison peut aider certains à cette conscientisation.

Il existe différentes formes de psychothérapie pour les pédocriminels : les plus efficaces sont les thérapies de groupe d'influence

cognitivo-comportementale, lorsqu'elles sont accompagnées d'apports psycho-éducatifs, comme le modèle de vie saine ; alors il est possible d'aider ces personnes à vivre dans l'abstinence de ce genre de comportement. Un élément important est de soutenir ces personnes : c'est ce soutien qui va leur permettre d'oser parler en cas de tentation de récidive. C'est aussi ce soutien qui va leur permettre d'avoir une vie équilibrée avec quelques relations sociales normales. C'est pour répondre à cet impératif que sont nés au Canada les Cercles de soutien et de responsabilité (CoSa). Ces cercles sont composés de personnes acceptant d'accompagner des délinquants sexuels à leur sortie de prison. Ces personnes les aident pour faire des courses, pour une sortie, etc. Elles peuvent aussi souvent être disponibles pour parler quand cela devient plus difficile.

Les conditions d'une meilleure prévention passent donc par une prise de conscience sociétale que les personnes qui agressent sexuellement des enfants sont bien des personnes humaines qu'il faut aider à sortir de l'enfer de leur passion sexuelle destructrice pour les enfants. La stigmatisation ne porte aucun fruit ; la prévention, elle, en porte de bien plus nombreux. ■

L'Église catholique face aux abus sexuels sur mineurs : de l'indignation à la réforme

Marie-Jo Thiel

Abuser d'un enfant, d'un mineur, d'une personne incapable est inacceptable. Mais quand cette violence est commise par un clerc, son caractère scandaleux est comme redoublé parce qu'elle trahit non seulement l'intégrité d'une jeune victime, mais encore sa vie spirituelle et plus largement l'Évangile du Christ. Comment ne pas éprouver tristesse, colère et indignation ? Et cette réaction est nécessaire tant l'on a cru pendant longtemps, dans le monde catholique, qu'il était mal de s'indigner face à un clerc, que cela faisait du mal à l'Église... « Là où il y a de l'homme, il y a de l'hommerie », prétextaient certains, à la suite de François de Sales. Certes, mais la crise actuelle de l'Église¹ rappelle que l'hommerie peut atteindre parfois des sommets de perversité, que dans le cas d'abus sexuels commis par des clercs, elle traumatise des enfants innocents, des jeunes et des personnes vulnérables, jusque dans leur corps et

1. Cet article se situe dans le prolongement de mon ouvrage Marie-Jo Thiel, *L'Église catholique face aux abus sexuels sur mineurs*, Montrouge, Bayard, 2019, 720 pages.

À PROPOS DE L'AUTEURE

Marie-Jo Thiel est médecin, philosophe et théologienne. Elle dirige le Centre européen d'enseignement et de recherche

en éthique (CEERE) à Strasbourg. Elle est l'actuelle présidente de l'Association européenne de théologie catholique (AETC).

leur âme. Dénoncer les abus de pouvoir et de conscience qui peuvent aller jusqu'à l'agression sexuelle, la pédocriminalité, ce n'est donc pas faire du mal à l'Église. Au contraire. Mais les causes sont multiples et complexes, intriquées les unes dans les autres. Le pape François l'a bien compris quand il relie les abus sexuels à des dysfonctionnements structurels, des interactions multiples, systémiques, où l'abus de pouvoir engendre l'emprise, l'occultation, des transgressions diverses, jusqu'à l'abus sexuel qui, à son tour, quand il n'est pas puni, réprimé, renforce les excès de pouvoir abusif selon des cercles vicieux criminels.

Et quand ce sont des hommes² d'Église, clercs ou religieux, qui trahissent à ce point la fidélité à l'Évangile, il ne s'agit pas de crier à

la conspiration, au complot maçonnique ou à la presse à scandale comme si le tourment était simplement au dehors. La gravité du mal interroge d'abord *ad intra* : non que dans la société les abus n'existeraient pas, ils sont présents et en des lieux analogues de générosité et de pouvoir comme dans le sport, l'art, l'éducation, les services hospitaliers... mais en Église la question est redoublée : pourquoi l'attachement au Christ, dont le sacerdoce ministériel se veut le témoignage vivant, ne les a-t-il pas « in-formés » suffisamment pour les garder de telles trahisons ? Pourquoi l'enseignement de l'Église, en particulier l'éthique sexuelle et familiale qu'ils avaient en charge de mettre en œuvre personnellement autant que d'annoncer afin de guider le peuple de Dieu, pourquoi a-t-il été si facilement mis à mal, et par tant de clercs ? Il faut croire qu'il ne suffit pas d'une appartenance religieuse, même forte, au christianisme pour prévenir les abus sexuels sur mineurs. Il faut croire que cet enseignement éthique n'a pas suffisamment convaincu et n'est resté qu'une norme extérieure facile à contrevénir. D'autant qu'il ne s'agit pas de

IL FAUT CROIRE
QU'IL NE SUFFIT PAS
D'UNE APPARTENANCE
RELIGIEUSE MÊME FORTE
AU CHRISTIANISME POUR
PRÉVENIR LES ABUS
SEXUELS SUR MINEURS

2. Il peut y avoir aussi des femmes parfois, mais cette situation est bien plus rare et somme toute assez différente dans une structure dont le gouvernement est assuré par les clercs uniquement.

transgressions ponctuelles, individuelles, mais de transgressions en séries, systémiques, signes de dysfonctionnements multiples, dans l'institution elle-même, sa gouvernance, ses représentations quant aux clercs et aux laïcs, son cléricalisme, sa manière d'envisager le pouvoir, de gérer les silences et les secrets. Des facteurs prédisposants, psychologiques, sociologiques, culturels, se combinent alors à des présupposés théologiques et/ou ecclésiologiques et favorisent le passage à l'acte et son occultation ou la dénégation de sa gravité, et finalement sa répétition... Et les croyants veulent aujourd'hui comprendre afin que les faits dévoilés au grand jour ne se reproduisent plus.

Dans cette brève contribution, je voudrais montrer succinctement comment des présupposés théologiques ou ecclésiologiques ont, dans certains cas, pu jouer un rôle facilitant. Comprenons cependant d'emblée qu'aucun de ces présupposés n'est en lui-même suffisant pour conduire directement à un passage à l'acte : c'est la combinaison à d'autres facteurs, individuels et collectifs, et le fait que l'institution n'a pas joué tout son rôle, qui ont pu et peuvent encore faire qu'ils s'avèrent mortifères.

Des causes institutionnelles

Certains climats institutionnels, certains modes de gouvernement de l'Église, une structure hiérarchique posant une distinction trop forte entre clercs et laïcs, une méconnaissance de la portée de l'égalité baptismale, une certaine compréhension du sacerdoce ministériel, une place excessive pour le secret... ont conduit, au long des siècles, à forger un cadre systémique centré davantage sur le pouvoir que sur le service, sur le cléricalisme que sur l'engagement de charité, sur le *leadership* que sur le don de soi... Or quand la transgression n'est pas punie, quand elle est occultée et couverte, ou simplement quand l'allégation n'est pas crue, quand les hommes de pouvoir « savent » qu'ils ne craignent rien, qu'ils seront toujours « protégés » par leur autorité sacramentelle si décisive pour les fidèles, quand une allégation massive est au mieux « traitée » par un déplacement du prêtre d'une paroisse à une autre, sans information, les abus pullulent et, comme dans un cercle vicieux, aggravent tous les dysfonctionnements à tous les niveaux du corps de l'Église.

Il ne s'agit pas de remettre en cause toute notion de pouvoir et de gouvernement ni d'ignorer que l'immense majorité des prêtres et des religieux essayent de remplir au mieux leur mission. Mais un système où les clercs constituent une élite séparée des autres baptisés, où les dirigeants masculins ordonnés considèrent qu'ils sont les seuls à pouvoir gouverner l'Église, où les laïcs n'ont guère de rôle reconnu, un tel système n'est pas respectueux de la commune condition de baptisés, car tous les fidèles sont prêtres, prophètes et rois. Ce cléralisme si souvent dénoncé par le pape, « engendre une scission dans le corps ecclésial qui encourage et aide à perpétuer beaucoup des maux que nous dénonçons aujourd'hui.

Dire non aux abus, c'est dire non, de façon catégorique, à toute forme de cléralisme »³.

UN TEL SYSTÈME N'EST
PAS RESPECTUEUX DE
LA COMMUNE CONDITION
DE BAPTISÉS, CAR
TOUS LES FIDÈLES SONT
PRÊTRES, PROPHÈTES
ET ROIS.

Or ces dysrelations⁴ du cléralisme, aggravées par l'absence de femmes à des fonctions de décision en raison d'une certaine compréhension appauvrie voire faussée du sacerdoce ministériel, aggravées par la peur d'impliquer des laïcs à tous les niveaux de la gouvernance, mais aussi dans les conseils et les structures qui enquêtent sur les clercs et les évêques suspectés d'abus, entament aujourd'hui la crédibilité de l'Église, voire questionnent sa capacité à se réformer. Le pape François tente de réformer la curie (*Praedicate Evangelium*), de valoriser une Église « tout entière synodale » et d'injecter du dialogal à tous les niveaux du fonctionnement institutionnel. Un fonctionnement de type communionnel, depuis l'Église de Rome jusqu'aux Églises particulières et réciproquement, va sans doute dans le bon sens. Cela, cependant, ne suffira pas encore à la nécessaire réforme ecclésiologique, curiale, ministérielle... mais déjà cela impulse un nouvel esprit afin d'engager à se mettre au travail car l'on ne renonce pas facilement à des acquis de pouvoir... Cela contribue surtout

3. Pape François, *Lettre au peuple de Dieu* du 20 août 2018.

4. Marie-Jo Thiel, *op. cit.*, p. 495 sq.

à ouvrir la voie pour faire passer l'Église d'une ecclésiologie universaliste à une théologie de communion des Églises. Le chantier est immense.

Des études ponctuelles comme celles de Mary Keenan⁵, ou collectives à l'occasion de rapports divers dans de nombreux pays (Irlande, Belgique, Allemagne, Australie, États-Unis... pour les plus connus), concourent en effet progressivement à mieux cerner les profils des clercs auteurs d'abus sexuels sur mineurs et à comprendre comment certains types de structures, de formation, de gouvernance... ont pu contribuer à occulter des faits intolérables et à y remédier jusque dans ses causes profondes. En somme, la crise que traverse l'Église aujourd'hui n'est pas arrivée « par hasard ». L'adage traditionnel qui énonce que l'on a toujours l'éthique de sa dogmatique et la dogmatique de son éthique, illustre encore sa pertinence : la crise actuelle révèle en effet au grand jour les conséquences éthiques de certaines représentations ecclésiologiques, théologiques, ministérielles, qui posent une trop forte différence (jusqu'à l'essence) entre clercs et laïcs, de certaines préférences quant à l'image de Dieu (Père autoritaire dans une théologie sacrificielle), de certaines raideurs de l'enseignement moral quand il se veut excessivement universaliste, sans place pour le discernement et la miséricorde. Etc.

Facteurs individuels

La plupart des prêtres sont des hommes généreux, engagés pour le peuple de Dieu. Mais ils restent des humains, avec leur fragilité et leur vulnérabilité. Certains ont eux-mêmes été traumatisés dans leur enfance (près de la moitié des abuseurs sont des anciens abusés), ou ont eu une histoire difficile et s'avèrent psychologiquement fragiles, voire pervers. D'autres s'épuisent au travail, voulant être les meilleurs, d'autant plus qu'ils sont aussi des narcissiques, des perfectionnistes, mais pour diverses raisons, ils oublient que le succès évangélique est d'abord l'œuvre de l'Esprit de Dieu. Et puis surtout,

5. Marie Keenan, « Masculinity, relationships and context: Child sexual abuse and the Catholic Church », *Irish Journal of Applied Social*, vol. 15(2), 2015, p. 64-77 ; Marie Keenan, « Senior Diocesan officials and the Murphy Report », *Studies: An Irish Quarterly Review*, Winter 2013, p. 434-446. L'auteure est professeure à la School of Social Policy, Social Work and Social Justice, University College Dublin (depuis 2000).

leur formation ne les a, le plus souvent, pas aidés à prendre en compte les émotions et les pulsions qu'ils partagent avec le commun des mortels. Plus encore, ils ont été formés dans un contexte – un cocon – où l'Église est restée « société parfaite », jusqu'à l'ecclésiologie, interdisant toute critique à son égard, interdisant en somme d'être soi-même, plutôt qu'un « béni-oui-oui ».

La conception du sacerdoce a souvent renforcé cette mise à part sacralisante : le prêtre est un « *alter Christus* », voire un « *ipse Christus* » (cardinal Sarah), dans la

BIEN DES ABUS SE
SITUENT AINSI DANS
LES DIX ANS QUI
SUIVENT L'ORDINATION .

logique du concile de Trente. La constitution *Lumen gentium* (LG) de Vatican II a certes essayé de réformer en proposant l'image de représentant du Christ. Mais le « *in persona Christi* » de LG 28 est parfois utilisé hors contexte et peut conduire alors à « se prendre pour le Christ » dans sa manière de gérer la pastorale. Certaines formulations de LG ne sont pas totalement parfaites, ainsi la formule qui veut que les évêques « président au nom et en place de Dieu le troupeau dont ils sont les pasteurs... » (LG 20⁶). Nul ne peut prendre la place de Dieu... Néanmoins, il n'y a pas de confusion entre les prêtres « consacrés pour prêcher l'Évangile et pour être les pasteurs des fidèles et célébrer le culte divin » et le seul prêtre éternel, « l'unique Médiateur qu'est le Christ ». LG 28 est clair : « Agissant en la personne du Christ et proclamant son mystère, [les prêtres] réunissent les vœux des fidèles au sacrifice de leur chef, représentant et appliquant dans le sacrifice de la messe, jusqu'à ce que le Seigneur vienne (cf. 1 Co 11, 26), l'unique sacrifice du Nouveau Testament, celui du Christ s'offrant une fois pour toutes à son Père en victime immaculée. »

L'enjeu reste aujourd'hui l'identité du prêtre à la lumière de la réception du concile Vatican II et dans son lien aux laïcs, baptisés comme lui. Ce qui peut s'avérer peu évident quand on cherche à se situer dans une « différence significative » avec ces derniers et que s'y associent immaturité émotionnelle

6. En latin : « *loco Dei praesidentes gregi...* ».

et sexuelle, narcissisme, et l'usure de la fonction du prêtre, un vécu de solitude... Bien des abus se situent ainsi dans les dix ans qui suivent l'ordination.

Indignation et réforme

L'indignation est certainement le premier mouvement de réprobation d'un acte qui attente à la dignité de l'autre : de la victime blessée corps et âme,

L'ACTE TRANSGRESSIF
BLESSE NON SEULEMENT
UN CORPS, MAIS
ÉGALEMENT UNE ÂME,
UNE VIE SPIRITUELLE,
NON SEULEMENT AU
MOMENT DE L'ABUS,
MAIS POUR TOUTE
UNE VIE...

mais aussi de ses proches, de l'Église elle-même comme peuple de Dieu. Elle est nécessaire devant la gravité du mal car il s'agit non seulement de l'atteinte d'un être fragile, d'un subordonné, mais de l'abus commis par un homme d'Église de qui l'on était en droit d'attendre une relation de confiance et dont l'acte transgres-

sif blesse non seulement un corps, mais également une âme, une vie spirituelle, non seulement au moment de l'abus, mais pour toute une vie...

L'indignation pourtant ne suffit pas à faire entendre l'indicible : dans l'affaire Preynat, par exemple, les victimes de ce prêtre se sont retrouvées autour de leur commune indignation⁷, mais n'ont pas pour autant été entendues. Il aura fallu bien d'autres facteurs, actions et événements, et une bonne dose de ténacité pour paver la route permettant à l'indignation de se traduire en prise au sérieux, en inculpation et procès... et, il faut l'espérer, en réformes progressives.

Des décisions ont commencé à être prises aussi bien par le magistère romain que par les instances nationales. L'on pense au *motu proprio* du pape François, *Vos estis lux mundi* publié le 9 mai 2019. Ce texte important

7. Voir Marie-Jo Thiel, « S'indigner devant la pédophilie : variations éthiques », in Frédéric Rognon (éd.), *Colère, indignation, engagement. Formes contemporaines de citoyenneté*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2019.

introduit dans le droit de l'Église catholique de nouvelles procédures pour signaler les cas de harcèlement et de violence (et pas seulement d'abus sexuels) et correspond bien à l'état d'esprit du pape et à son appel à la responsabilité, à son « plus jamais » qui ne manque pas de faire écho au plus jamais du lendemain de la seconde guerre mondiale. Mais l'on reste encore dans l'entre-soi clérical, sans place pour les laïcs⁸. L'on pense également à la réforme de la curie en cours qui pourrait ouvrir la responsabilité de dicastères à des laïcs, ainsi qu'au synode en Amazonie qui devrait inciter à réfléchir à nouveaux frais sur les ministères ordonnés et autres, ce qui est également un point important pour une Église plus synodale.

Ces avancées sont des premiers pas mais ils ne porteront leur fruit qu'en répondant résolument au pourquoi de la crise actuelle. Car il y a aujourd'hui plus de questions que de réponses. Et la prévention n'est pas juste une question de cadre. Ce dernier, l'Église comme la société essayent de le mettre en place pour rendre plus difficile et, si possible, empêcher tout abus. Ce qui signifie aussi une juste transparence, l'obligation de la reddition de comptes (*accountability*), une saine décentralisation... et dans un travail de fond, retourner encore et toujours aux sources de la foi, jusqu'au Christ lui-même, afin de s'interroger sur les structures et les ministères dont nous avons besoin aujourd'hui, en distinguant ce qui relève de la discipline institutionnelle et ce qui constitue le cœur de la foi chrétienne, ce qui tient de la sacramentalité et ce qui concerne la gouvernance. Cela signifie évidemment un soin particulier à la formation des clercs, une éducation psychosexuelle, mais aussi une collaboration à tous les niveaux entre laïcs, hommes et femmes, et clercs et évêques, afin d'éviter et de prévenir les dysrelations cléricales.

La tâche est lourde, mais le Christ reste dans la barque Église comme il l'a promis : « Je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin des temps. » ■

8. J'ai analysé ce texte pour cath.ch : « Le "*motu proprio*" du pape contre les abus est un premier pas », 11.05.2019 par Marie-Jo Thiel : <https://www.cath.ch/newsf/marie-jo-thiel-le-motu-proprio-du-pape-contre-les-abus-est-un-premier-pas/>.

Une cellule d'écoute pour les victimes

François Plantade

Mon parcours de praticien thérapeute m'a amené à me former et à suivre des patients victimes ou auteurs dans le domaine de la sexualité.

C'est ainsi que par cette expérience, j'ai été sollicité par l'évêque d'Orléans en 2014 pour réfléchir avec d'autres personnes à la mise en œuvre d'une cellule d'écoute pour les victimes d'abus sexuels dans l'Église.

En 2014, l'Église de France n'est pas encore secouée par les affaires de pédocriminalité qui surgiront en 2016 avec l'affaire Preynat à Lyon. Depuis 2001 et l'affaire Pican, la Conférence des évêques de France (CEF) a mis en œuvre des outils comme le livret *Lutter contre la pédophile*, une cellule de veille puis une Cellule permanente de lutte contre la pédophilie (CPLP), mais rien n'existe et n'est organisé pour accueillir et écouter les victimes dans les diocèses.

Quand l'évêque d'Orléans prend cette décision, il rencontre depuis plus de deux ans quelques victimes. Ce sont des rencontres qui se renouvellent pour un dialogue, un chemin où chacun se laisse toucher, bousculer et déranger.



À PROPOS DE L'AUTEUR

François Plantade est membre de la Mission de France dans l'équipe d'Orléans. Il est travailleur social auprès de jeunes en difficulté

dans une collectivité et praticien thérapeute (jusqu'en 2018). Il est membre de la cellule d'écoute du diocèse d'Orléans depuis 2014.

L'évêque prend conscience avec ces personnes victimes, des traumatismes et des dégâts à vie au sein de ces hommes et de ces femmes, dégâts psychiques, physiques, affectifs, familiaux et aussi spirituels, avec des parcours de vie souvent chaotiques. Ces personnes, d'abord enfants de l'Église, deviennent des parias rejetés, car objets de scandale pour l'Église. Elles ne sont pas écoutées et encore moins crues...

La prise de conscience ecclésiale

C'est bien la rencontre entre l'évêque et des victimes, de visage à visage, de personne à personne, d'adulte à adulte qui a permis cette initiative de vouloir créer une cellule d'écoute pour les victimes d'agressions sexuelles dans l'Église, la première en 2014 dans l'Église de France.

Comme le bon Samaritain en chemin, l'évêque s'est laissé dévier de sa route. Il s'est déplacé vers la victime laissée pour compte pour se rendre proche.

De quelle manière l'Église ose-t-elle s'aventurer vers les fossés pour se faire le prochain de ces personnes qu'elle a elle-même profanées, saccagées et rejetées de peur d'être salie ? Car de fait, sur la blessure et le traumatisme réalisés par une personne de l'Église se rajoute la blessure et le traumatisme de l'institution Église et de son système qui non seulement n'a pas accueilli la victime, mais l'a rejetée sans aucune considération en étant dans le déni.

À l'automne 2014, l'évêque a sollicité plusieurs personnes pour réfléchir à la mise en œuvre d'une cellule d'écoute : une infirmière, un prêtre, un diacre, un psychothérapeute, un psychanalyste, chacun d'une manière ou d'une autre porteur d'une expérience de l'écoute. Cette équipe autour de l'évêque s'est réunie régulièrement durant plusieurs mois pour définir les objectifs, le mode d'organisation et de fonctionnement de la cellule.

C'EST BIEN LA
RENCONTRE ENTRE
L'ÉVÊQUE ET DES
VICTIMES, DE VISAGE
À VISAGE, DE PERSONNE
À PERSONNE, D'ADULTE
À ADULTE QUI A PERMIS
CETTE INITIATIVE.

CHAQUE ÉVÊQUE EST
MAÎTRE EN SON DIOCÈSE
ET MET EN ŒUVRE
LES CELLULES D'ÉCOUTE
SELON SA VOLONTÉ,
SES MOYENS,
SES RESSOURCES.

Contrairement à d'autres Églises européennes qui ont travaillé sur des procédures et des chartes de déontologie précises, pour aider les diocèses à créer les dispositifs locaux d'écoute, la CEF ne s'est jamais engagée dans cette logique.

Elle a demandé en 2016 à chaque évêque de créer sa propre cellule d'écoute, sans donner de consignes précises permettant d'avoir un tronc commun et l'assurance pour les victimes d'être reçues selon un protocole *a minima* identique, quels que soient les diocèses. En France, chaque évêque est maître en son diocèse et met en œuvre les cellules d'écoute selon sa volonté, ses moyens, ses ressources, sans forcément mutualiser et aller voir ailleurs ce qui se passe.

La création de la cellule d'écoute

Courant 2015, une personne victime, déjà en lien avec l'évêque depuis un certain temps, a souhaité participer à cette réflexion et à la cellule d'écoute. Mettre la personne victime au centre de notre démarche pour travailler ensemble à une écoute et une réponse la plus ajustée, c'est construire et apprendre ensemble. Ce n'est pas un chemin sans risque mais il est indispensable pour sortir de nos schémas et de nos réflexes défensifs et revenir au souffle de la Parole de Dieu. En juin 2015, le projet de la cellule « Écoute des blessures » est finalisé en ces termes :

« Parmi les nombreuses blessures qui marquent les personnes ayant été victimes de violence, il y a celles qui concernent leur rapport à " l'institution Église ". Leur relation à l'Église a souvent été rompue ou rendue très difficile et, de nombreuses années après, certains souhaitent parfois rétablir un lien et/ou demandent une réparation, une reconnaissance, des gestes symboliques. Ces personnes sont dans la souffrance de ne pas être écoutées. »

L'intention est de mettre en place une équipe de personnes aux profils diversifiés qui, au nom de l'évêque, peut, dans une démarche d'accueil et d'écoute,

recevoir des hommes ou des femmes ayant été victimes d'agressions sexuelles de la part de responsables d'Église (prêtres, diacres, laïcs, éducateurs divers).

Nous ne sommes pas ici dans le soin, au sens thérapeutique du terme, ni même dans l'accompagnement spirituel. Nous sommes ici dans la réponse à cette attente spécifique : symboliquement, par la médiation des personnes désignées pour prendre part à cette équipe, c'est l'évêque lui-même qui reçoit des victimes. La mission de cette équipe se situe d'abord sur le registre de la relation à l'Église.

UN PROTOCOLE
FAVORISANT UN
ENVIRONNEMENT
SÉCURISANT POUR LA
VICTIME ÉCOUTÉE ET
POUR LES ÉCOUTANTS.

L'équipe est composée de femmes et d'hommes venant de divers horizons ecclésiaux et professionnels (des médecins et des avocats/juristes rejoindront plus tard l'équipe). Des membres, parties prenantes de l'équipe, sont aussi présents pour réfléchir avec les écoutants : le prêtre avec son regard ecclésiologique et théologique, la personne victime qui nous propose des clés de compréhension de ces personnes blessées et le psychanalyste extérieur à l'Église, ayant pour rôle d'assurer la supervision de l'équipe après l'écoute des victimes.

Un numéro de téléphone dédié et une adresse mail sont créés et gérés directement à tour de rôle par les membres écoutants de l'équipe suivant un protocole favorisant un environnement sécurisant pour la victime écoutée et pour les écoutants.

La communication a été lancée au mois de juin 2015, en commençant par l'information dans un premier temps des prêtres, diacres, communautés religieuses, accompagnateurs spirituels et laïcs en responsabilité du diocèse. Une communication a été faite à l'assemblée des prêtres. Une affiche et des flyers ont été mis dans toutes les paroisses du diocèse, les mouvements de jeunesse... C'était une communication d'abord interne au diocèse et peu visible. La cellule n'a reçu qu'un seul appel en six mois.

Des appels de toute la France

En février 2016, le film *Spotlight* sort sur les écrans de cinéma. Des personnes victimes avec des membres de la cellule d'écoute décident d'aller le voir. L'évêque se joint au groupe. Une phrase ressort de ce film, qui reprend un proverbe africain et le prolonge : « Il faut tout un village pour élever un enfant, ... pour abuser un enfant, ... pour aider un enfant à se reconstruire. » C'est un choc pour tous et la prise de conscience qu'il faut aller plus loin. La communication de la cellule d'écoute est annoncée en conférence de presse.

En mars 2016, éclate au grand jour l'affaire Preynat à Lyon et ses développements jusqu'à l'assemblée plénière des évêques à Lourdes en avril 2016. L'évêque d'Orléans communique sur l'existence de la cellule d'Orléans et sur l'urgente nécessité d'écouter les victimes : « L'abus commis par une personne qui est prêtre atteint l'enfant, et l'adulte qu'il sera, à une telle profondeur que c'est comme une profanation du sacré. Que faisons-nous pour les "survivants", pour leur reconstruction spirituelle, eux qui aimeraient tant retrouver leur dignité d'enfants de Dieu, d'enfants de l'Église ? Ils doivent pouvoir compter sur nous ! Ne les décevons pas ! »

Parce qu'elle est repérée par les victimes qui ont entendu l'évêque parler du besoin des victimes d'être écoutées par l'Église, la cellule d'écoute reçoit alors des appels du diocèse et de toute la France. Ce sont souvent des victimes de faits anciens avec des prêtres agresseurs décédés et qui osent, pour la première fois, parler après parfois plus de soixante-dix ans de silence et de souffrance. Leur volonté est que ce qu'elles ont vécu (leur parcours, le rejet ou le silence de l'Église) se sache et aussi de savoir s'il y a eu d'autres victimes de ces agresseurs.

La manière de recevoir les victimes

Le premier accueil est réalisé par un binôme de l'équipe. Cette écoute au nom de l'évêque se fait dans un lieu accessible plus ou moins marqué en fonction des personnes reçues (évêché, paroisse, salle neutre...). En fonction de chaque situation unique et des demandes éventuelles, l'écoute pourra être

brève dans le temps comme se prolonger, se transformer. Elle pourra parfois se prolonger avec l'évêque. Cette écoute peut aussi servir pour des tiers, des conseils, des personnes connaissant des situations. La personne victime peut se faire accompagner.

Cette écoute permet d'être « passerelle » vers d'autres relations d'aide, un réseau de référents

fiables, dans les domaines de la thérapie, de l'accompagnement spirituel et de l'aide juridique. Au fil des formations et du travail en commun, nous avons établi quelques repères pour une écoute la plus respectueuse et sécurisante pour chacun. En voici quelques exemples non exhaustifs :

À CE JOUR, LA CELLULE
D'ÉCOUTE A REÇU PLUS
DE QUATRE-VINGTS
PERSONNES VICTIMES.

- Bien se rappeler : la personne a été trahie dans sa confiance par une ou plusieurs personnes d'Église, donc elle ne sait pas ou plus si elle peut vous faire confiance. La personne est devant vous avec l'enfant qu'elle a été et qui a été abusé.
- Écouter dans un endroit sécurisant pour la personne en lui proposant ce qui la met le plus à l'aise, lui demander si elle désire être accompagnée de la personne de son choix...
- Le lieu : avec fenêtre, porte ouverte ou entrouverte, la personne doit pouvoir voir ce qui se passe derrière elle. Ne pas être trop près, une table entre vous...
- Ne pas toucher la personne même avec compassion sans lui demander la permission, ne pas la surprendre par derrière. Regards, gestes et paroles très respectueux : la personne est le plus souvent hypersensible, écorchée vive. Bien respecter les frontières !

À la suite de l'écoute, l'équipe dans son ensemble avec le superviseur reprend les éléments partagés par la personne écoutée afin d'entendre les demandes éventuelles et de faire des préconisations à l'évêque si besoin.

À ce jour, la cellule d'écoute a reçu plus de quatre-vingts personnes victimes.

Quelques réflexions à la suite de notre expérience

Il apparaît, depuis l'existence de la cellule d'écoute, qu'elle correspond à un réel besoin pour des personnes qui ont été victimes ou qui sont victimes d'abus sexuels au sein de l'Église. Cette cellule est utile et importante pour ces personnes qui, à travers elle, peuvent s'adresser à l'Église et commencer un chemin de reconstruction qui leur est propre.

La cellule d'écoute doit recevoir une lettre de mission et s'intégrer à une politique de protection des mineurs et des personnes vulnérables mise en place par le diocèse. L'expérience de cinq années a permis de constater les bienfaits d'une composition pluridisciplinaire de ses membres avec certaines personnes extérieures à l'Église, dont certains sont écoutants directs et d'autres indirects.

La cellule avec le diocèse doit conclure des partenariats avec des associations de victimes ou de prise en charge thérapeutique de victimes hors de l'Église et avec les instances juridiques et administratives de la protection de l'enfance pour sortir de l'entre-soi. « Ce qui fait défaut à l'Église est le réflexe d'appel aux autorités extérieures à l'institution » a pu nous dire le superviseur. Une formation adaptée, spécifique aux victimes et aux auteurs d'agressions sexuelles, est nécessaire pour tous les membres de l'équipe.

Enfin, il est nécessaire que la CEF fédère et impulse cette structure d'accueil collective pour que les cellules d'écoute travaillent davantage avec les victimes et se mettent en réseau pour partager et mutualiser les bonnes pratiques afin de proposer un accueil des personnes victimes reposant sur une déontologie commune. ■

Les mesures de l'Église pour lutter contre la pédocriminalité

Luc Crépy

Au regard des cas de pédocriminalité et des révélations qui sortent régulièrement tant en France que par le monde entier, l'Église catholique vit aujourd'hui une crise extrêmement grave : grave parce que des enfants ont été maltraités et ont subi des violences sexuelles, grave parce que l'Église n'a pas su les protéger et les écouter, grave parce que l'Église a perdu de sa crédibilité aux yeux des victimes, aux yeux de la société mais aussi aux yeux des catholiques eux-mêmes. La gravité de cette situation conduit l'Église à faire un profond travail de vérité, à la fois en cherchant à faire la lumière sur ces faits hautement condamnables et tout ce qui a conduit à les occulter, mais également à prendre de manière décisive les moyens pour lutter contre la pédocriminalité, pour prévenir et informer, pour travailler à l'instauration d'une « culture de la tolérance zéro ». La route est encore longue, tant dans l'Église que dans la société.

L'Église catholique n'est donc pas restée sans réaction face à cette situation, comme l'a manifesté fortement le pape François tant dans ses propos que dans les directives mises en œuvre. En France, les évêques, depuis plus de vingt ans, travaillent à la lutte et à la prévention de ce fléau, avec un tournant important en 2016 où ils prennent toute une série de mesures nouvelles.

À PROPOS DE L'AUTEUR

Luc Crépy est évêque du Puy-en-Velay et il préside la Cellule permanente de lutte contre la pédophilie de la Conférence des évêques de France.

Mais c'est d'abord l'écoute et l'accueil des personnes victimes qui ont été – et sont – décisives dans la mise en œuvre de ce travail d'éradication de ce fléau qu'est la pédocriminalité.

Au niveau de l'Église universelle

Jusqu'en 2001, les évêques pouvaient traiter les affaires d'abus sur mineurs sans en référer à la Curie romaine. Cette procédure a été gravement dommageable car elle a permis à certains évêques de couvrir des actes ou de se couvrir eux-mêmes. Il a fallu attendre le *motu proprio Sacramentorum sanctitatis tutela* de Jean-Paul II du 30 avril 2001 pour décider que les délits les plus graves commis contre les mœurs devaient obligatoirement être signalés par les évêques à la Congrégation pour la doctrine de la foi (CDF).

JUSQU'EN 2001,
LES ÉVÊQUES POUVAIENT
TRAITER LES AFFAIRES
D'ABUS SUR MINEURS
SANS EN RÉFÉRER
À LA CURIE ROMAINE.

En 2010, la lettre de Benoît XVI aux catholiques d'Irlande (10/03/10) marque les esprits au sein de l'Église catholique. Il s'adresse de manière forte aux évêques : « On ne peut pas nier que certains

d'entre vous et de vos prédécesseurs ont manqué, parfois gravement, dans l'application des normes du droit canonique codifiées depuis longtemps en ce qui concerne les crimes d'abus sur les enfants. » Il demande alors fermement aux évêques « d'appliquer les normes du droit canonique en affrontant les cas d'abus sur les enfants » et de « continuer à coopérer avec les autorités civiles ».

Le 21 mai 2010, le pape Benoît XVI donne de nouvelles « normes pour les délits les plus graves » (*delicta graviora*) et les conférences épiscopales sont invitées à établir des *Directives pour le traitement des cas d'abus sexuels commis par des clercs à l'égard des mineurs*. Ainsi les évêques de France rédigent-ils des directives, approuvées par la CDF le 30 mai 2013.

En 2016, par le *motu proprio Comme une mère aimante*, le pape François précise qu'un évêque « peut être légitimement démis de ses fonctions s'il a,

par négligence, accompli ou omis des actes qui auraient porté un dommage grave à autrui, qu'il s'agisse de personnes physiques ou d'une communauté dans son ensemble. Le préjudice peut être physique, moral, spirituel ou patrimonial [...] Dans le cas où il s'agit d'abus sur des mineurs ou sur des adultes vulnérables, le manque de diligence peut être considéré comme un motif grave. »

À ROME, PLUSIEURS
INSTANCES TRAVAILLENT
SUR LES ACTIONS
MENÉES PAR DIVERS
ÉPISCOPATS.

En août 2018, dans la *Lettre au Peuple de Dieu*, le pape François en appelle à la responsabilité de tous les baptisés, les mobilise pour faire de l'Église une maison sûre et alerte sur les dangers et les dérives du cléricalisme (abus de pouvoir, d'autorité, de confiance, de conscience et spirituel).

En mai 2019, le *motu proprio Vous êtes la Lumière du Monde* demande que les évêques et les supérieurs religieux rendent compte de leurs actes, non seulement s'ils sont personnellement coupables d'abus, mais aussi dans le cas où ils auraient couvert des auteurs ou entravé les enquêtes civiles ou canoniques touchant une personne sur laquelle ils exercent leur autorité. Les autorités ecclésiastiques doivent s'engager résolument à soutenir les victimes et leurs familles en leur offrant une assistance spirituelle, médicale et psychologique.

Enfin, à Rome, plusieurs instances ¹ travaillent sur les actions menées par divers évêchés quant à la prévention et au traitement des violences sexuelles sur mineurs. Ce travail permet un partage d'expériences quant à la mise en œuvre de nouvelles mesures et de protocoles dans la lutte contre les abus sexuels au sein de l'Église. La rencontre, convoquée par le pape en février 2019, des évêques du monde entier à Rome s'inscrit dans cette perspective.

1. Par exemple, les dicastères du clergé ou de la vie consacrée, ainsi que la Commission pontificale pour la protection des mineurs.

En France

Les premières mesures sont prises à la suite de divers scandales dans le monde et à l'affaire Bissey-Pican en France. Ainsi, une première étape est franchie dans la mise en œuvre d'un travail de réflexion, d'information et de prévention : expertise de personnes de la société civile, rédaction d'un document de référence, création d'une instance propre à la CEF. Un premier document officiel – *À propos de la pédophilie*² – est publié par les évêques.

En 2000, suite à leur Assemblée plénière, les évêques publient la déclaration suivante : « Lorsque l'agresseur est un prêtre, il y a une double trahison. Non seulement un adulte averti impose à un mineur ses pulsions mais ses agissements contredisent l'Évangile qu'il

EN 2002, LA CEF
RÉDIGE LA BROCHURE
*LUTTER CONTRE LA
PÉDOPHILIE, REPÈRES
POUR LES ÉDUCATEURS.*

annonce. Les évêques mesurent combien la blessure des enfants ou des adolescents est profonde et souvent même indicible. Ils en éprouvent une vraie souffrance ; ils sont solidaires des victimes et

de leurs familles³. » À la suite de cette déclaration, les évêques de France créent un Comité consultatif en matière d'abus sexuels sur mineurs, chargé de travailler de façon interdisciplinaire sur la question des abus commis au sein des institutions ecclésiales. En 2002, la CEF rédige la brochure *Lutter contre la pédophilie, repères pour les éducateurs*. Seul outil pluridisciplinaire disponible en France sur le sujet, elle est éditée par le service d'information et de communication de la CEF et diffusée à 100 000 exemplaires.

À partir de 2010, s'ouvre une période marquée par les prises de position et les nouvelles mesures des papes successifs qui incitent les conférences épiscopales à une grande rigueur dans le traitement des affaires.

2. *Documents Épiscopat*, n° 10, 1998.

3. Assemblée plénière de la CEF de novembre 2000. <https://eglise.catholique.fr/conference-des-veques-de-france/cef/assemblees-plenieres/369019-declaration-au-sujet-de-la-pedophilie-lors-de-l-assemblee-pleniere-de-la-conference-des-veques-de-france-de-novembre-2000/>.

La question des abus sexuels revient régulièrement dans les assemblées des évêques à Lourdes. On constate ainsi une plus grande prise de conscience de la gravité des faits. On perçoit qu'il va falloir aller plus loin. Le sujet des abus sexuels devient un phénomène médiatique massif, les interventions d'associations de personnes victimes, et particulièrement La Parole Libérée, interpellent vivement l'Église. Il faut passer à une nouvelle étape.

ON PERÇOIT QU'IL
VA FALLOIR ALLER
PLUS LOIN.

Le 12 avril 2016 sont annoncées alors de nouvelles mesures dans la lutte contre la pédophilie prises par les évêques de France. Ces mesures se mettent rapidement en place dans les mois qui suivent et s'orientent sur divers domaines :

- Prendre soin des personnes victimes : la priorité est donnée à l'écoute et à l'accueil des personnes victimes avec la mise en place de divers dispositifs (site internet, cellules d'écoute, rencontre et collaborations diverses avec des personnes victimes).
- Maintenir une vigilance permanente au sein de la CEF (déléguée de la CEF pour la lutte contre la pédophilie, cellule permanente de lutte contre la pédophilie, commission nationale d'expertise indépendante pour les auteurs).
- Prévenir, former et agir : mettre en œuvre au niveau national et diocésain des formations pour des personnes dans la pastorale des jeunes et des enfants, travail dans les séminaires, accompagnement des membres des cellules d'écoute, rédaction du guide *Lutter contre la pédophilie* (publié en janvier 2017), travail avec diverses associations engagées dans la lutte contre la pédophilie, etc.

L'ensemble de ces mesures se met progressivement en place tant au niveau national que diocésain ; de nombreuses journées d'information et de formation sont organisées, des protocoles précis en cas de dénonciation sont mis en place et près de quatre-vingts cellules sont créées à ce

jour. Cependant, il faut poursuivre le chemin et, en novembre 2018, l'assemblée des évêques engage de nouvelles mesures qui sont approfondies en novembre 2019 :

- La création d'une commission indépendante – Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE) – chargée de faire la lumière sur les abus sexuels commis sur mineurs et personnes vulnérables depuis les années 50 jusqu'à maintenant, d'étudier la manière dont ont été traitées ces affaires en tenant compte du contexte des époques, d'évaluer les mesures prises par l'Église depuis les années 2000 et faire les préconisations nécessaires. Un rapport sera rendu en 2021.
- La création de quatre groupes de travail dans une perspective globale de restauration des personnes, en lien avec des personnes victimes :
 1. Prise en compte de l'aspect mémoriel : ne jamais oublier le drame vécu par les victimes.
 2. Dans le processus de restauration, l'étude du versement d'une somme d'argent inclus dans l'ensemble des autres mesures. Ceci, bien sûr, n'a pas pour but de racheter quoi que ce soit, mais il contribue au processus de reconnaissance des souffrances des personnes, souffrances créées par les actes subis, mais aussi par les dysfonctionnements ecclésiaux.
 3. L'intensification de la politique de prévention par la création de nouveaux outils.
 4. Le suivi et l'accompagnement des auteurs – ou des personnes mises en cause – au besoin au sein de structures adaptées.

En conclusion

Un travail important et diversifié a été mené, au niveau national et local, mettant en œuvre de nouveaux moyens tant humains que matériels pour mieux accueillir et écouter les personnes victimes, pour faciliter la reconnaissance des faits de pédocriminalité et le suivi judiciaire de leurs auteurs, pour amplifier le travail de prévention et de formation, à tous les niveaux, dans les activités pastorales auprès des enfants et des jeunes.

Les évêques de France veulent que la lutte et la prévention contre la pédophilie soient l'affaire de tous les baptisés, en collaboration étroite avec les personnes victimes et les institutions qui œuvrent en ce sens. Il s'agit de mettre en place une culture de bienveillance et de sécurité envers les plus jeunes et les plus fragiles. Ce combat doit se poursuivre dans les années à venir avec détermination et humilité. ■

Accompagner les auteurs

Jean-François Penhouët

Aumôniers de prison, nous ne choisissons pas d'accompagner telle ou telle personne détenue. Nous sommes donc confrontés à cette tâche difficile : accompagner des auteurs « d'infraction à caractère sexuel » (ICS), pour reprendre la terminologie officielle de l'administration pénitentiaire et parmi eux, les coupables, ou présumés tels, de pédocriminalité. Ces personnes sont très mal perçues en détention. Classées tout en bas de l'échelle des « pointeurs », elles risquent agressions physiques et verbales partout. Leur vie même peut être mise en danger.

Aumôniers, pas psychologues !

J'ai beaucoup de respect et d'estime pour le métier de psychologue. Je n'en ai pas les compétences, même si quelques études, des lectures et maintenant une assez longue expérience d'écoute, ont mis en place dans ma tête des schémas de compréhension de certaines structures psychiques complexes. J'ai la chance aussi, depuis onze ans que je suis en mission à Fleury, de travailler dans un groupe de supervision des pratiques. L'animateur, psychanalyste, suscite l'énumération de cas difficiles d'accompagnement. Et sans jamais nous dire ce qu'il faut faire ou ne pas faire, par son questionnement, il nous amène à des clés de compréhension des faits difficiles évoqués et à des pistes de travail renouvelées, en nous donnant quelques repères théoriques. Souvent, son questionnement est aussi pour nous dire : « Qu'est-ce que ça

À PROPOS DE L'AUTEUR

Jean-François est prêtre de la Mission de France, aumônier à Fleury-Mérogis depuis 11 ans et

aumônier général de l'Aumônerie catholique des prisons..

fait sur toi ? Pourquoi ça te touche si fort ? » Questions dérangeantes certes. Mais, tant qu'on n'a pas consenti réellement à ce travail décapant, on ne peut se mettre en marche avec l'autre sans être en position de surplomb. Accompanyer en vérité est une démarche d'humilité dont on ne voit jamais le fond.

« Injonction de soins » a ordonné le tribunal ! Sauf quelques rares exceptions, si le condamné ne va pas volontairement voir le psychologue ou participer au groupe de parole, si c'est uniquement

LE TRAVAIL D'AUMÔNIER,
POUR RESTER
SUR CE REGISTRE
DE VOCABULAIRE,
EST D'ACCOMPAGNER.

pour obtenir des remises de peine, l'échec est assuré ! Le rôle de l'aumônier est souvent d'acheminer, avec patience et doigté, la personne auteur d'ICS vers un travail psychologique : cela peut prendre des mois ou des années parfois... ou même ne jamais avoir lieu : « J'en ai déjà tellement vu des psys, vous savez ! Ça ne sert à rien. » L'échec fait partie aussi de la mission !

Être seulement aumônier

« À vous, je dis tout. » ; « Il n'y a qu'à vous que j'ai pu dire cela. » ; « C'est la première fois que je vois un prêtre : je voudrais me confesser ! ». De telles réflexions, entendues presque quotidiennement, peuvent être perçues comme très gratifiantes pour un aumônier : « Je suis bon ! J'ai sa confiance : c'est extraordinaire comment il a pu ouvrir son cœur ! » Ne soyons ni naïfs ni masos : accueillons le bien que ces paroles peuvent nous faire, même si parfois elles émanent de manipulateurs fort intelligents qu'il faut vite repérer. Quoi qu'il en soit, ces réflexions, très vraies pour la plupart, indiquent seulement le départ d'un long chemin à parcourir où chacun aura son travail à faire. Et seulement son travail !

Le travail d'aumônier, pour rester sur ce registre de vocabulaire, est d'accompagner. Mot un peu passe-partout, avouons-le, dans la société et dans l'Église. Il me semble très ajusté pourtant à notre mission. Il n'est pas sans ambiguïté. Je ne suis pas le compagnon ou le copain de la personne détenue.

Même s'il est évident qu'il est nécessaire que le courant passe, l'empathie ne suffit pas. Et elle n'est pas forcément là dès le départ : j'ai moi-même mes résistances, voire mes *a priori* et mes préjugés, par rapport à ce type de délinquance : il faut bien que je me l'avoue ! Si, au contraire, je me sens vite en « sympathie » parce que la personne reconnaît la gravité des faits mais avoue aussi elle-même avoir été victime de façon horrible dans son enfance, je risque de n'avoir pas la distance nécessaire dans la relation. Équilibre difficile à établir !

Par la présence fidèle et l'écoute, l'aumônier signifie à la personne qu'elle garde sa dignité humaine, quoi qu'il en soit des faits... et c'est signifié aussi aux autres personnes détenues et aux surveillants. Et cela provoque des réactions pas toujours sympathiques. Pour nous, personne n'est infréquentable ! La personne parle ou ne parle pas : l'aumônier n'est pas chargé de la faire parler ! Ascèse du silence, très long parfois, qui est condition de respect et d'émergence d'une parole authentique et libératrice.

Le Christ veut « demeurer aujourd'hui » chez cette personne, comme il l'a fait pour Zachée. C'est à travers la qualité de ma présence, de mon écoute que peut-être elle pourra soupçonner que Dieu s'invite chez elle dans le marasme où elle est, dans la culpabilité qui la ronge, voire dans le déni où elle s'enferme pour survivre : « Non, ce n'est pas possible que j'aie fait cela ! » Cette conviction de la présence de Dieu chez tous, elle m'habite ; je ne l'assène pas comme cela évidemment. Très vite parfois, la question religieuse affleure et lorsque l'ouverture est ainsi faite, c'est plus « facile » d'avancer. Généralement, ce n'est pas le cas ! Et quand les confidences vont trop vite, prudence !

Coupables, victimes... et moi ?

Prudence, car toute personne non jugée est présumée innocente. Et le déni dans lequel se trouvent la plupart des personnes accusées d'ICS est une condition de survie pour elles, personnellement et dans le milieu carcéral. Ce n'est quand même pas à moi de leur donner des conseils sur ce qu'elles doivent faire, penser ou dire !

Dans l'accompagnement, il n'est pas toujours simple, malgré nos formations et nos supervisions, de savoir à qui on a affaire. Certaines personnes sont accessibles à des soins, d'autres plus difficilement. Les pervers sont probablement les personnes les plus difficiles à accompagner. Même s'ils sont très sociables, intelligents, cultivés... et très demandeurs sur le plan religieux et fins, ayant des perceptions spirituelles et théologiques ajustées.

Alors, quels repères dans ce contexte difficile ? Personne ne sera exclu de nos visites à cause de l'horreur de ce qu'il aura pu commettre. Et cela pourra nous mettre en difficulté avec d'autres personnes détenues fréquentant l'aumônerie. On ne saurait être une oreille complaisante

ou compassionnelle parce qu'en tant qu'agresseur, un détenu se sent menacé par la justice. Si la parole est possible, l'aumônier

TOUT HOMME A UNE
VIE SPIRITUELLE QUI
NE S'ARRÊTE PAS AUX
PORTES DE LA PRISON.

tentera prudemment d'aider à la formulation d'une vérité qui reconnaît le mal commis, qui nomme les victimes et leur souffrance, qui dit la complexité du psychisme humain et ses dysfonctionnements et qui, pour les prendre en compte et les soigner, oriente vers les personnes compétentes. Comme pour les autres personnes incarcérées, l'aumônier essaiera aussi d'élargir le champ d'intérêt de la personne : reprise d'études, participation à des activités culturelles, sport, courrier...

Les propositions spécifiquement religieuses seront aussi un soutien : entretiens individuels, participation au groupe biblique, aux célébrations. Tout homme a une vie spirituelle qui ne s'arrête pas aux portes de la prison. Cette vie spirituelle peut devenir une ressource au service de sa reconstruction. La demande des sacrements, spécifiquement la confession, n'est pas facile à traiter. La réponse trop rapide peut conforter dans un déni de réalité. Mais qui sommes-nous pour dire qu'une personne n'est pas prête à recevoir le pardon de Dieu ? Question redoutable. Occasion d'avancer avec la personne sur la reconnaissance des faits ; occasion de faire exister les

DEMAIN, CES HOMMES
SORTIRONT. ILS
AURONT À SE SITUER
DANS LA SOCIÉTÉ
QUI LES REGARDERA
TOUJOURS AVEC UN ŒIL
SOUPÇONNEUX.

victimes, de chercher ce qui peut être entrepris pour se soigner.

Le rôle de l'aumônier est aussi extérieur à la prison. Demain, ces hommes sortiront. Ils auront à se situer dans la société qui les regardera toujours avec un œil soup-

çonneux. Ils auront aussi à trouver, ou retrouver, leur place dans l'Église. La situation se complique encore si ce sont des prêtres ou des religieux, qu'ils soient sortis de l'état clérical ou non : ils restent membres de la communauté chrétienne, s'ils le souhaitent du moins. Les aumôniers de prison ont à chercher avec les évêques, avec les communautés, comment aider ces hommes à se réinsérer, à vivre avec la lourdeur de ce passé. Quel cadre de vie proposer à ces personnes, cadre qui éventuellement les protège d'eux-mêmes et de leurs pulsions ? Quel travail, quelles activités qui feront qu'elles auront une vie sociale, en fonction de leur âge, de leur santé, de leur équilibre ? La tâche est immense. Elle requiert la participation de personnes compétentes : psychologues et psychiatres, responsables d'Église, militants associatifs. Pour une part, c'est aussi la responsabilité de tout le peuple de Dieu, ne serait-ce que par la prière. ■

Du silence et de l'indifférence au crime le plus horrible

Patrick Royannais

La défection en dernière minute d'un auteur sollicité pour analyser la mutation sociale dans la perception de la pédocriminalité me pousse à tenter de relever le défi d'une analyse. Je le fais à mes risques et périls, sans qualification universitaire ou professionnelle à ce sujet, juste comme citoyen qui essaye de se renseigner pour comprendre un peu moins mal le monde où il vit, avec et pour les autres, dans les institutions qui sont les nôtres.

Une lente prise de conscience

Dans les années 70, des écrits vantent la relation sexuelle entre un adulte et un enfant. La société française ne semble pas réagir outre mesure. En tout cas, les auteurs ne sont pas inquiétés alors que certains racontent leurs propres pratiques. Depuis les années 90, les agressions sexuelles commises sur des enfants, qu'ils soient prépubères ou non, mineurs de 15 ans ou plus âgés, sont devenues le type même du crime intolérable dont la non-dénonciation est un délit et pour lequel est réclamée l'imprescriptibilité.



À PROPOS DE L'AUTEUR

Patrick Royannais est prêtre du diocèse de Lyon. Il a soutenu une thèse en théologie et en anthropologie religieuse. Il est actuellement engagé dans la pastorale paroissiale,

en aumônerie de prison et auprès des migrants pour le diocèse de Sens-Auxerre. Il collabore avec le service de formation de ce diocèse et il est membre du comité de rédaction de la LAC.

Comment est-on passé, en une vingtaine d'années, d'une indifférence assez commune vis-à-vis de la « pédophilie » à la dénonciation implacable de la pédocriminalité ? Plus que les faits eux-mêmes, pas toujours appréhensibles quantitativement ni qualitativement, surtout pour le passé, la modification du regard porté sur cette criminalité interroge.

Des adultes ont toujours et partout commis des agressions sexuelles sur des enfants. Longtemps, c'est la violence qui accompagne ces actes, jusqu'au

NOMBRE DES AGRESSEURS
POURSUIVIS
(SANS DOUTE FORT PEU
RAPPORTÉ AU TOTAL
DES AGRESSIONS) SONT
ACQUITTÉS OU PEU
SÉVÈREMENT PUNIS .

meurtre, qui a été condamnée.

Le XIX^e siècle, pas seulement parce que nous sommes mieux renseignés, apparaît comme celui d'un changement en la matière.

Le code pénal de 1810, par la qualification juridique d'attentat à la pudeur, permet de punir les

agressions sexuelles, y compris sur mineur. (Le viol désigne alors exclusivement la pénétration vaginale par le pénis avec risque de grossesse.) La victime est quasiment toujours une fillette, dont on laisse entendre qu'elle pourrait n'être pas pour rien dans l'agression qu'elle subit. On trouve une condamnation répétée en même temps qu'une certaine fascination pour ce mal le plus horrible chez Dostoïevski, dans les années 1870, par exemple dans *l'Idiot* et dans *Crime et châtement*.

Même si au cours du siècle, on voit un développement de l'appareil juridique, nombre des agresseurs poursuivis (sans doute fort peu rapporté au total des agressions) sont acquittés ou peu sévèrement punis. C'est plus le *pater familias* que l'enfant lui-même qui fait figure de personne lésée. En témoignerait que sont principalement condamnés les agresseurs d'enfants appartenant à des familles au statut social reconnu. Cependant, l'enfance maltraitée devient une préoccupation sociale au point d'écorner la sacrosainte autorité paternelle. *Sans-Famille* de Malot (1878) est typique de l'évolution au cours du siècle.

Les années 70, années charnières

De la première guerre mondiale aux années 70, il semble que la violence sur mineur, sexuelle ou non, retienne moins l'attention des tribunaux et de la presse. Cependant, durant ces années, on s'interroge sur le profil de l'adulte agresseur.

1968 relève de « la prise de parole » (Certeau) qui n'est possible qu'à renverser les censures sociales ; l'ordre établi trouve dans le criminel le type même du héros qui le subvertit. Pour juger de ce moment, il faut se rappeler le discours sur la sexualité à l'époque, le décalage entre le discours et les pratiques en même temps que la contrainte du discours sur les pratiques.

Les années 70 à la fois voient ainsi un discours permissif, notamment quant aux relations sexuelles avec les mineurs, et rendent possible le renversement que nous connaissons aujourd'hui. C'est au nom du droit de l'enfant, dont il faut dénoncer la dépendance analysée en termes politiques par rapport aux adultes, qu'est réclamée pour

lui la possibilité de la pratique de la sexualité. C'est au nom de la reconnaissance de la sexualité de l'enfant qu'on a voulu qu'elle puisse s'exprimer. Sous prétexte de marxisme et de freudisme, quelques intellectuels autoproclamés libidineux et immatures, s'engouffrent dans la brèche.

LES TRAVAUX
PÉDOPSYCHANALYTIQUES
TELS CEUX DE
FRANÇOISE DOLTO,
QUE LES MÉDIAS
RENDENT LARGEMENT
ACCESSIBLES, JOUENT
UN RÔLE DÉCISIF
À CET ÉGARD.

Non, l'enfant n'est pas un adulte en miniature. Mais, oui, l'enfant est sujet de droits qui précisément doivent garantir sa sécurité, en l'espèce, l'inconditionnalité du respect de son développement physique, social, sexuel, psycho-affectif. Les travaux pédopsychanalytiques, tels ceux de Françoise Dolto, que les médias rendent largement accessibles, jouent un rôle décisif à cet égard.

Le type de pensée des années 70 permet l'écriture de l'histoire à partir des vaincus ou des sans-voix. Si le discours contre la pédocriminalité est plus tardif,

il n'est possible que par l'abandon d'une écriture et d'une science phallogocentrees, grâce à la prise de parole des femmes (quoi qu'il en soit du comportement de telle ou telle militante féministe), des minorités ethniques dans le monde occidental et des homosexuels qui refusent de demeurer des marginaux de l'histoire et de la société, ne serait-ce qu'à se taire ou à vivre cachés, voire dans la clandestinité. Certes, ce n'est pas le seul facteur à conduire au

C'EST AUSSI CELA
L'APRÈS 68, UNE
PENSÉE DE L'INDIVIDU :
ON PASSE DU POLITIQUE
VOIRE DU GÉOPOLITIQUE
À L'INTIME.

changement de perception par la société de la pédocriminalité. Ainsi, lorsque les conflits armés ne constituent plus une menace pour le territoire national, on peut penser à défendre des minorités. Lorsque le mythe social du grand

soir s'effondre, on se replie sur des combats de proximité. Lorsque l'on refuse à la société de dicter des normes, on n'en attend pas moins d'elle qu'elle continue à déterminer le mal ; ainsi la différence générationnelle semble devenir un repère moral intangible en même temps que s'impose la figure de l'innocence qu'est l'enfant. C'est aussi cela l'après 68, une pensée de l'individu : on passe du politique voire du géopolitique à l'intime. On passe, si l'on veut, du social au « sociétal » et ce n'est pas par hasard que, dans les années 90, l'on recourt massivement à ce néologisme.

Rien ne permet de lier libération sexuelle et promotion de la pédophilie, selon une antienne répétée *ad nauseam*, que motive un conservatisme anti-soixante-huitard ecclésial, voire politique. La pédocriminalité n'est pas contagieuse ; elle ne se transmet pas ! S'il est très difficile de faire parler les chiffres quant au nombre d'agressions sexuelles sur mineurs avant et après 68, on sait que la promotion et la pratique de la pédophilie n'a pas attendu 68 (ainsi de Gide et de Green, pour ne citer qu'eux). Les chiffres de l'inceste semblent demeurer terriblement stables. On ne sait pas que la pédocriminalité des éducateurs ait été en augmentation. Quant au clergé, les faits répréhensibles connus n'attendent pas cette époque pour être nombreux et sont en diminution dès lors que son autorité perd de sa superbe dans la société.

L'archevêque de Vienne a dernièrement pris le contre-pied des allégations non vérifiables de Benoît XVI à ce sujet.

Les fillettes demeurent plus nombreuses à être victimes d'inceste et d'agression par des adultes hors famille. Le fait que l'on parle désormais aussi des garçons victimes est un indice du renversement inchoatif du machisme : il est possible aujourd'hui pour un homme adulte de dire qu'il a été victime sans perdre la face. Sa « virilité » au sens étymologique, son être-homme-masculin, n'est pas diminué voire nié parce qu'il a été violé, parce qu'il a été victime, identifié à la faiblesse. On pourra se demander si le fait que les clercs agressent majoritairement des garçons, à la différence du profil statistique des victimes, ne doit pas être mis en relation avec l'importance de l'homosexualité dans le clergé. Cela ne saurait cependant autoriser à lier homosexualité et pédocriminalité puisque la majorité des agresseurs est hétérosexuelle.

La pédocriminalité enfin combattue

Dans les années 90 (l'affaire Dutroux date de 1996), la protection de l'enfant, la lutte contre la traite sexuelle, la pornographie et la prostitution déterminent l'éthos du moment. On parle encore très peu des séquelles laissées par la pédocriminalité sur les victimes.

La figure de la victime à retardement, à partir des années 2000, l'amnésie traumatique, concept utilisé pour parler des pathologies des soldats de la Grande Guerre, puis des camps d'extermination,

puis des victimes d'attentat, est employée pour les victimes de pédocriminalité. Cela en rajoute à l'horreur du crime et c'est sur ce point que se cristallisent les débats sociaux et juridiques qui dessinent, autant qu'ils en sont la conséquence, l'imaginaire ambiant du crime intolérable.

IL EST POSSIBLE
AUJOURD'HUI POUR UN
HOMME ADULTE DE DIRE
QU'IL A ÉTÉ VICTIME
SANS PERDRE LA FACE.

La pédocriminalité, comme les autres formes de violences sociales (y compris celles qui ne sont pas reconnues comme criminelles, ainsi des inégalités

économiques dans une société et entre les sociétés, ainsi de la violence ne serait-ce qu'administrative dont souffrent les migrants), convoque à une sollicitude accrue envers autrui, les plus vulnérables d'abord, dont l'enfant est aujourd'hui la figure emblématique.

La fixation dans l'imaginaire social de la pédocriminalité comme crime le plus horrible doit être interrogée. Il est insensé de faire des concours sur l'échelle de l'horreur. À circonscrire narrativement le mal dans une de ses figures, on pourrait croire s'en protéger. Il ne suffit cependant pas de désigner le pédocriminel comme l'ogre moderne pour être assuré d'être des anges ! Il n'existe pas le pays de Candy, avec ses méchants et ses gentils.

Le combat contre la pédocriminalité demeure nécessaire et urgent. Sans imaginer que l'on pourra éradiquer ce type de crimes ou délits (pas plus que les meurtres), le travail est encore long pour un changement du prendre-soin que la société doit aux enfants. Qu'en 2020 l'on parle encore de pédophilie et que le terme de pédocriminalité peine à s'imposer laissent perplexe quant à la véritable compréhension des enjeux. Il n'y a aucun amour des enfants à les abuser mais une instrumentalisation, un mépris donc, prouve qu'on ne les aime pas mais les détruit. La prise de conscience du caractère destructeur de ces actes est une avancée décisive. ■

Les droits des victimes

Benoît Verny

Définir la victime comme victime est difficile parce que cela renvoie à la perception qu'en a, à un moment donné, la société. Au cours de l'histoire, et de l'histoire du droit, la victime n'a pas toujours été considérée

de la même manière. Retenons la définition de l'ONU : « ... on entend par victimes de la criminalité des personnes qui, individuellement ou collectivement, ont subi un préjudice, notamment une atteinte à leur intégrité physique ou mentale, une souffrance morale, une perte matérielle, ou une atteinte grave à leurs droits fondamentaux, en raison d'actes ou d'omissions qui enfreignent les lois pénales en vigueur dans un État membre, y compris ceux qui proscrivent les abus criminels de pouvoir... »¹.

LES DROITS DES
VICTIMES SE SONT
DÉVELOPPÉS CES
DERNIÈRES DÉCENNIES
AU POINT DE SUSCITER
LA CRITIQUE D'UN
STATUT DE LA VICTIME.

Les droits des victimes se sont développés ces dernières décennies au point de susciter la critique d'un statut de la victime². C'est un fait, aujourd'hui,

1. Définition retenue par l'Assemblée générale des Nations unies. Résolution 40/34 1985.

2. P. Bruckner, *La tentation de l'innocence*, Paris, Grasset, 1995, p. 130 : « S'il suffit d'être dit victime pour avoir raison, tout le monde se battra pour occuper cette position gratifiante. Être victime deviendra une vocation, un travail à plein temps. »

À PROPOS DE L'AUTEUR

Benoît Verny est doctorant en droit privé à l'Université d'Aix-Marseille.
Sa thèse a pour sujet : « Les associations de défense de victimes ».

dans le monde occidental, est reconnu ce statut de sorte que n'importe pas seulement l'élucidation de la vérité, mais aussi la réparation du dommage, alors qu'était apparue comme une avancée du droit la relativisation, par rapport à l'établissement de la vérité, de la réparation, ne serait-ce que dans l'évitement de la vengeance³.

Stéphane Latté montre comment la « catégorie de victime » a été objectivée dans les années 80 par la promotion de politiques publiques d'aides aux victimes reposant sur la création de la discipline académique de la « victimologie » et la consécration du diagnostic « traumatisme psychique », entraînant l'émergence de pratiques thérapeutiques telles que les « Cellules d'urgence médico-psychologiques »⁴.

La prise de conscience de l'horreur de la Shoah dans toute son ampleur, dans les années 70 et 80, joue un rôle décisif dans la reconnaissance de la victime, quand bien même, survivante, elle s'est tue pendant des années. La victime était la première à se taire. « On ne m'aurait pas cru, alors je me suis tu⁵. » C'est ce qu'illustre l'histoire de la publication de *Si c'est un homme* de P. Lévi. La mauvaise conscience des nations par rapport aux crimes contre l'humanité des Nazis, puis contre les génocides qu'elles n'ont pas su empêcher, voire contre lesquels elles n'ont pas pensé nécessaire d'intervenir, se rachète dans la reconnaissance de l'homme comme sujet de droit international. Pour Enzo Traverso, « le XX^e siècle apparaît comme l'époque de la violence, des totalitarismes et des génocides, symbolisée par la figure de la victime »⁶.

3. Pour Jean-Louis Halpérin, historien du droit, ce basculement trouve son origine au XI^e siècle et aurait été consacré au XIV^e siècle. L'État pacificateur triomphe de la vengeance privée et exclut la victime de la procédure pénale. C'est l'époque de la substitution de la procédure accusatoire au profit de la procédure inquisitoire. J.-L. Halpérin, « La défense des victimes en France aux XIX^e et XX^e siècles » dans B. Garnot, *Les victimes, des oubliées de l'histoire*, PUR, 2000. Cf. R. Verdier, « La vindicte publique, justice privée, justice d'État », dans R. Verdier (dir.), *Le face-à-face victime agresseur*, Paris, Autrement, 2004, p. 141-143.

4. S. Latté, *Les « victimes » : la formation d'une catégorie sociale improbable et ses usages dans l'action collective*, Thèse en Études politiques, dirigée par M. Offerlé, soutenue à l'EHESS, Paris, 2008.

5. S. Braum, Paris, Albin Michel, 2008.

6. E. Traverso, « L'Europe et ses mémoires, Trois perspectives croisées », *Raisons politiques* 4/2009 (n° 36), p. 151-167.

Les nouvelles sciences de l'information et de la communication montrent que la réception des victimes dans les médias a considérablement évolué entre les années 50, avec une absence de la victime dans les médias, et un regard compassionnel pour l'accusé (c'est particulièrement vrai pour la pédocriminalité), et les années 80 où le regard sur l'accusé se durcit pour aboutir dans les années 90 à une compassion exclusivement dirigée sur la victime ⁷.

Les victimes font évoluer le droit

De passives, les victimes se constituent en associations militantes pour pouvoir agir. Elles sont sorties de leur place assignée, dite sacrificielle, en vue d'obtenir une « juste reconnaissance » ⁸ de leur préjudice. Faut-il cependant aller jusqu'à parler d'un positionnement vindicatif ? Sans doute pas, ne serait-ce que si l'on pense à ce que les mobilisations de victimes ont permis d'avancées directes sur un plan législatif ⁹.

À partir du cas du distilbène, E. Fillon et D. Torny décryptent l'effet du droit des victimes sur l'élaboration du droit ¹⁰. Les sociologues du droit analysent que les ONG et associations bousculent les acteurs traditionnels du droit (avocats et ministère public) pour rendre audibles les victimes dans le cadre des procès.

Le cas encore plus récent de l'association La parole libérée, dans la mise en cause du Cardinal Philippe Barbarin devant les juridictions pénales, est porté par une motivation explicite de faire évoluer le droit, tant à propos de l'imprescriptibilité de la prédocriminalité que de la compréhension de la durée de prescription de la non-dénonciation de ce crime pour qui en aurait eu connaissance.

7. C. Sécail, « De l'accusé à la victime. La trajectoire victimaire des chroniqueurs judiciaires de télévision (1958-2010) », *Histoire de la justice*, 2010/1, n° 20, p. 167-179.

8. A. Boulay, « Une juste reconnaissance », *Projet* 3/2014 (n° 340), p. 16-21.

9. La Fédération des mutilés du travail s'est constituée en Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés. Ils ont permis la mise en œuvre d'une législation sur les accidents du travail.

10. E. Fillon et D. Torny, « De la réparation individuelle à l'élaboration d'une cause collective, l'engagement judiciaire des victimes du distilbène », *Revue Française de Sciences Politiques*, 2015/4, vol. 65, p. 583-607.

LA VICTIME EST DEVENUE LA CLÉ DE VOÛTE DU PROCÈS PÉNAL.

Cependant, Stéphane Latté, dans l'article « Victime » qu'il a rédigé pour le *Dictionnaire critique de l'expertise*, précise que

les associations concurrencent les experts par ce qu'il appelle leur « légitimité expérientielle ». Il estime qu'elle peut être préjudiciable car irrationnelle ¹¹ pour le droit. Plusieurs juristes partagent cet avis. Ainsi, un grand pénaliste, Cédric Ribeyre, analyse que la victime est devenue la clé de voûte du procès pénal. Pour lui, si elle est envahissante, elle bouleverse l'équilibre du procès et si elle est absente, cela entraîne une question d'équité ¹².

Aider les victimes à se reconstruire

La prise en compte des victimes ne doit cependant pas être réduite au rapport de force avec le justiciable. Elle est aussi un devoir de la société d'accompagner les personnes victimes dans la reconstruction après un traumatisme. Et l'une de ces aides consiste à aider la personne à ne pas se réduire elle-même à son statut de victime. Si la reconnaissance de ce qui a été subi par la victime est un moment indispensable de sa résilience, elle peut devenir un enfermement mortifère.

Les droits des victimes ont été établis par la loi du 15 juin 2000 ¹³ et sont régulièrement enrichis. Quelques voix s'élèvent pour la création d'un droit européen protecteur de la victime comme contrepoids au régime exorbitant du principe de libre circulation des marchandises ¹⁴.

Les efforts pour obtenir une véritable effectivité des droits des victimes sont à accomplir sur les terrains de l'information, de l'accompagnement et de

11. S. Latté, « Victime », dans E. Henry et alii, *Dictionnaire critique de l'expertise: santé, travail, environnement*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, p. 322-328.

12. C. Ribeyre, *La victime de l'infraction pénale*, 1^{re} éd., Paris, Dalloz, 2016.

13. Loi n° 2000-516 du 15 juin 2000 renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes.

14. C. Jourdain-Fortier, « L'affaire PIP ou la difficile réparation en Europe des dommages corporels de masse causés par un dispositif médical défectueux », *Revue Internationale de Droit Économique*, 2015/1, t. XXIX, p. 5-35.

l'assistance, de l'accès à la justice, du besoin de bénéficier d'enquêtes efficaces, de leur protection, de leur prise en charge et de leur indemnisation ¹⁵.

Un nouveau regard sur les victimes

Pour terminer cette présentation sommaire de la victime sur la scène juridique, il faut faire mention d'une pensée qui se dégage à la suite des attentats de 2013 en France. Arthur Dénouveaux et Antoine Garapon ont publié un essai dans lequel ils réfléchissent sur la place de la victime dans l'après. Ils remarquent, malgré le fait que nous ne pouvons offrir, comme seule relation à la victime, qu'une indignation ou de la compassion, que celle-ci nous donne une leçon de vie. Elle nous lance un défi parce que l'exigence d'un art de vivre que la victime vit de manière intensifiée, est un programme de toutes les existences. Ils terminent leur essai par ces mots :

« La victime naît d'un crime, sa vie est bouleversée et elle attend de la part de la société reconnaissance, compassion et protection. Elle doit les obtenir pour continuer à vivre mais sa qualité de victime ne peut s'arrêter là, car son destin particulier transcende tous ceux qui les lui ont apportées. Elle est appelée à se débarrasser par elle-même de tout ce qui l'assigne à une condition diminuée, et avec la solidarité de tous – proches, institutions, associations – à accéder à un surcroît d'être. La traversée imposée est celle qui mène à la récupération du libre-arbitre. La difficulté de ce chemin contraint nécessite la force d'une communauté soudée vers un même objectif, tout en sachant ménager les attentes et les calendriers individuels pour éviter l'injonction inaccessible d'aller mieux trop vite. Le douloureux chemin d'exil que parcourt toute victime, et le retour toujours possible à la vie, non seulement rejoignent toute expérience humaine, mais pourraient bien aussi la guider ¹⁶. » ■

15. Dang Vu, *L'indemnisation du préjudice corporel, assurances de personnes, l'indemnisation des victimes d'accidents médicaux, l'indemnisation des victimes d'infraction*, 3^e éd., Paris, l'Harmattan, 2010.

16. A. Dénouveaux et A. Garapon, *Victime, et après ?*, Paris, Gallimard, 2019.

Les interrogations du journaliste

Sophie Lebrun

Propos recueillis par Gersende de Villeneuve

Ces dernières années, de nombreuses révélations ont eu lieu concernant des agressions sexuelles sur mineurs et sur personnes vulnérables. Quel est le point de départ d'une enquête pour une journaliste chargée de suivre ces sujets ?

Cela commence souvent par une personne qui se confie. Cela peut être lors d'une rencontre informelle pendant un reportage, dans une discussion avec des proches à qui l'on rend visite ou avec des amis. Cela peut aussi venir d'un courrier postal ou électronique, reçu directement. À l'ère d'internet, j'ai aussi pu trouver ce premier contact grâce aux réseaux sociaux où certains confient des témoignages anonymement. Au début, ce ne seront que quelques mots, quelques phrases... d'aucuns diront une rumeur. Une « rumeur » n'est jamais suffisante pour justifier, auprès d'un rédacteur en chef, la publication d'un article. Par contre, elle peut être l'argument pour obtenir le temps auprès de sa direction pour enquêter. Je creuse alors pour en savoir plus : de qui parle-t-on, de quoi, quand et où ? Je me lance alors dans la quête de témoignages qui permettent de recouper les éléments factuels.

À PROPOS DE L'AUTEURE

Sophie Lebrun est journaliste à *La Vie* et auteure de *Omerta, la pédophilie dans l'Église* aux Éditions Tallandier, 2019.

La vision d'ensemble s'établit par le croisement des différents regards mais aussi grâce à l'attitude du journaliste qui consiste à prendre du recul par rapport aux propos recueillis et à solliciter des experts permettant d'analyser les ressorts structurels derrière des faits spécifiques. La garantie des sources tient d'abord aux personnes rencontrées, mais aussi à la distance à avoir envers leur témoignage : non pour le remettre en cause mais pour ne jamais perdre de vue que c'est un point de vue.

Comment parvient-on à garder la tête froide et l'esprit vif quand on travaille sur un sujet qui peut susciter des curiosités malsaines autant que des pressions politiques des institutions ? Quelle audace pour le journaliste mais aussi quelle prudence ?

Avant la publication d'un article, il y a deux temps de travail pour un journaliste : celui de l'enquête et celui de la rédaction. L'enquête se déroule sur le terrain et nécessite de se confronter à des personnes différentes qui peuvent parfois avoir des avis contradictoires. Elle ne peut être aboutie si elle n'a pas permis de rassembler des documents divers qui permettent de valider les faits sur lesquels les interlocuteurs basent leur ressenti. Cela peut parfois être anodin : dans le film *Spotlight*, ce sont dans les publications annuelles

du diocèse de Boston qui listent les nominations des prêtres et les raisons de leur absence que les journalistes trouvent des liens entre des clercs soupçonnés d'agressions sur mineurs qui

PRENDRE DU RECU
PAR RAPPORT A
PROPOS RECUEIL
ET SOLLICITER
DES EXPERTS.

n'avaient pourtant rien en commun. Au fur et à mesure de l'enquête, on en vient vite à faire la distinction entre ceux qui sont une source « primaire » et ceux qui ont un regard « secondaire » : les premiers ont vécu des choses, leur témoignage est souvent douloureux à entendre et les détails factuels sont importants car ils permettent de vérifier l'information ; les seconds partagent des impressions, des ouï-dire et c'est dans la confrontation avec les faits que l'on comprend qu'ils sont des témoins

indirects. S'il faut prendre du recul vis-à-vis de leur parole, elle n'en est pas moins importante : elle contribue à comprendre comment l'entourage a vécu un fait grave, l'a compris... ou pas.

La prudence s'exerce ensuite dans la phase d'écriture de l'article. Elle est souvent précédée d'une discussion franche avec d'autres membres de la rédaction ainsi qu'avec le rédacteur en chef. Pouvoir partager avec les collègues qui n'ont pas été envahis par l'émotion d'une rencontre est fondamental : là se joue la prise de recul, là le journaliste doit justifier et argumenter ce qu'il a compris de l'affaire. Les risques ne reposent jamais entièrement sur l'enquêteur seul, c'est le média qui publie qui les assume. Ainsi, les règles concernant la divulgation de noms sont précises dans la presse et la direction y veille : si des noms peuvent parfois être cités, le conditionnel doit être employé et la présomption d'innocence respectée.

Quelles résistances le journaliste rencontre-t-il ?

La première résistance peut être l'impossibilité de confirmer des éléments factuels ou d'avoir trop peu de témoignages pour pouvoir écrire un article sur une affaire. Depuis quatre ans que je suis les abus sexuels dans l'Église pour l'hebdomadaire *La Vie*, j'ai aussi rencontré à plusieurs reprises des personnes victimes qui voulaient raconter ce qu'elles avaient vécu mais refusaient de pouvoir être identifiées.

POUVOIR PARTAGER
AVEC LES COLLÈGUES
QUI N'ONT PAS ÉTÉ
ENVAHIS PAR L'ÉMOTION
D'UNE RENCONTRE EST
FONDAMENTAL.

D'autres, après plusieurs heures d'échange, finissaient l'entretien en soulignant ne pas vouloir que j'écrive un article sur leur histoire. Quand j'interviewe une personne, je ne garantis jamais que cela don-

nera lieu à un article – je n'en ai jamais la liberté, cela reste lié à l'appréciation du rédacteur en chef et aux aléas de l'actualité. Par contre, sur ce sujet spécifique, c'est parce que je prends le temps de rencontrer beaucoup de personnes que je peux ensuite proposer un article au bon moment et avoir les éléments pour le réaliser. Il faut apprendre à prendre son temps

car les blocages inhérents à ce sujet demandent parfois plusieurs mois pour se résorber. L'institution « Église » n'a jamais été un frein face à un sujet dans mon expérience : ses membres ont le droit de refuser de répondre à une journaliste, ils n'ont aucune obligation. Le cas échéant, c'est aussi une information en soi qu'un prêtre ou qu'un évêque décline la possibilité de parler sur une affaire – qu'il ne le veuille pas ou qu'il n'en ait pas le droit, notamment dans le cadre d'une enquête judiciaire en cours.

Vous sentez-vous une responsabilité de lanceur d'alerte ou la vocation d'un chercheur de sens ?

C'est là la plus grande résistance qui peut s'exprimer pour un sujet concernant des abus sexuels dans l'Église : que cherche à dire le journaliste quand il écrit un article dans ce domaine ? À mes yeux, les lanceurs d'alerte sont les personnes victimes d'abus qui s'expriment. Elles prennent le risque de mettre à nu leur vie, leur intimité pour défendre leur droit et les droits des autres victimes, pour alerter sur un problème de société. En tant que journaliste, je n'ai pas à « servir leur cause » mais à être au service de la vérité et de l'analyse de la société. Il me semble fondamental de toujours être dans une position de chercheur de sens tout en répondant à deux impératifs : rendre compte d'une réalité et proposer aux lecteurs d'aller plus loin que la seule description des faits pour lui permettre de construire son opinion. Ainsi, aucune parole n'est « parole d'Évangile ». Les témoignages des victimes doivent être pris avec recul, compris dans un événement de société qui est la libération de la parole ; les justifications des clercs agresseurs doivent être mises en perspective avec ce que les experts qui les suivent savent de leur discours et des excuses à leurs actes qu'ils peuvent avoir intégrées à leur schéma de pensée ; les explications des membres de l'institution doivent aussi être remises dans le contexte d'une prise de parole officielle.

Quels rôles les médias ont-ils joué dans la révélation des abus sexuels perpétrés par des clercs ?

Beaucoup de victimes d'agressions sexuelles subies de la part d'un prêtre ou d'un religieux le disent : les médias ont joué un rôle important dans la prise

de conscience de leur traumatisme. C'est en entendant d'autres victimes témoigner dans une émission de télévision ou de radio, raconter leur calvaire dans les pages d'un journal ou sur un site internet qu'elles ont été amenées

CONTRIBUER À LA
LIBÉRATION DE LA PAROLE
EN PRENANT LE RISQUE DE
SE FAIRE CONNAÎTRE DANS
LES MÉDIAS.

à s'interroger sur la douleur au fond d'elles-mêmes et à la questionner. Cela en amène certaines à vouloir contribuer à la libération de la parole en prenant elles-mêmes le risque de se faire connaître dans les

médias – avec la difficulté d'être « la victime » aux yeux de leurs proches mais aussi d'inconnus qui les interpellent parfois avec peu de bienveillance. D'autres soulignent que le fait de voir écrit dans un journal ce qu'elles ont subi a été un marqueur dans leur chemin de reconstruction personnelle – c'est une première reconnaissance quand tant redoutent qu'on leur dise qu'elles mentent... Mais cela a aussi pu être un outil pour elles vis-à-vis de leur entourage : plus besoin de raconter plusieurs fois leur témoignage douloureux à revivre, elles pouvaient ainsi faire connaître leurs blessures sans se sentir submergées à nouveau par l'émotion.

Enfin, comme l'explique l'historienne Anne-Claude Ambroise-Rendu, le fait que les victimes d'agressions sexuelles s'incarnent dans les médias depuis les années 1990 a contribué à la prise de conscience que la société a fait de la gravité de ce sujet. En leur donnant une place, un visage, les médias ont participé à la lutte pour la protection des mineurs et de toutes les victimes de sévices sexuels. ■

Une BD, un auteur

POURQUOI J'AI TUÉ PIERRE
D'OLIVIER KA ET ALFRED

Delcourt, 2006

Dominique Devisse



Quand l'histoire commence, Olivier a sept ans. C'est un enfant intelligent, curieux, en quête de repères et d'affection. Il se pose beaucoup de questions sur la façon dont vivent les adultes qui n'ont pas l'air d'être tous du même avis. « On va en enfer si on fait de vilaines choses, si on touche son zizi par exemple », lui disent ses grands-parents, fervents catholiques.

« Tous à poil ! On va se baigner avec les amis dans la rivière. » Ils sont cools, babacools même, les parents d'Olivier. À la maison, la porte est grande ouverte, il y a toujours du monde et il trouve ça plutôt sympa Olivier.

Et puis, c'est l'improbable rencontre avec Pierre *via* les grands-parents qui le croisent à la messe. Pierre, c'est un prêtre de gauche trop rigolo. « Ce n'est pas un prêtre, c'est un bonhomme ! Moi, c'est comme si j'avais un nouveau tonton. Un excellent, qui rit, qui chante, qui chatouille. » Il devient vite un ami de la famille. C'est chouette, Olivier va partir en colo avec lui. Il a dix ans. Et puis, Olivier a 12 ans et il part en colo pour la troisième fois...

Pendant ce séjour, Pierre va abuser d'Olivier et ça en sera fini de l'insouciance. La pédophilie est abordée ici de façon éminemment intelligente ! Sans voyeurisme outrancier, ni pathos larmoyant, avec sobriété et justesse. Au début, l'enfant n'a pas vraiment conscience de la gravité de ce qui vient de se passer. C'est peu à peu que l'adulte en lui prendra pleinement conscience de l'événement et du traumatisme qui en découle. Olivier raconte son histoire simplement, factuellement, espérant ainsi exorciser les démons qui le hantent depuis.

« POUR TOUS LES
LECTEURS DE CETTE
PROMENADE AU PAYS
DES SOUVENIRS ET
DES BLESSURES PARCE
QU'IL FAUT AUSSI
SAVOIR RIRE DE SES
PROPRES LARMES. »

Le trait, les dessins, le choix des couleurs, le dessin de la couverture, tout est mis au service de l'histoire du cheminement d'Olivier. L'auteur

nous invite à parcourir avec lui le chemin pour sortir de sa tête et de son corps ce vécu, et tout ça prend du temps, prise de conscience après prise de conscience à différentes occasions, à différents âges de la vie.

Et puis un jour, l'adulte se dit : « Il est grand temps d'écrire cette histoire, entièrement, depuis le début... Je creuse, je fouille, je vomis tout. Je vais jusqu'au bout. »

Ce livre a deux fins... je ne vous en dirai pas plus... il faut garder un peu de suspens. Mais la bonne nouvelle, c'est qu'à la fin, enfin... il a tué Pierre !

J'ai croisé le chemin d'Olivier Ka lors d'un salon du livre dans une station balnéaire de la côte picarde et, après avoir lu le livre d'une traite, je suis retournée le lendemain matin parler avec lui. Je vous partage la dédicace qu'il m'a écrite : « Pour tous les lecteurs de cette promenade au pays des souvenirs et des blessures parce qu'il faut aussi savoir rire de ses propres larmes. Affectueusement. Olivier Ka. » ■

Résonances

BARBE-BLEUE ET LA MÈRE DE HAMZA

Alain Le Négrate

« **Q**uand je rencontre dans la lande – et singulièrement au crépuscule, au retour de ma visite des ruines de Tiffauges où vécut Gilles de Rais – des fleurs de genêt, j'éprouve à leur égard une sympathie profonde. Je suis seul au monde et je ne suis pas sûr de n'être pas le roi – peut-être la fée – de ces fleurs. Elles me rendent au passage un hommage, s'inclinent sans s'incliner mais me reconnaissent. Elles sont mon emblème naturel, mais j'ai des racines, par elles, dans ce sol de France nourri des os en poudre des enfants, des adolescents enfilés, massacrés, brûlés par Gilles de Rais ¹. »

Jean Genet, par la fleur dont il porte le nom, se trouve fièrement une parenté avec Barbe-Bleue, le pire pédocriminel de l'histoire. Jean-Paul Sartre a permis à cet intellectuel de devenir très célèbre. Il croit savoir que Genet a été lui-même violenté enfant :

« Genet, sexuellement, est d'abord un enfant violé. Ce premier viol, ce fut le regard de l'autre, qui l'a surpris, pénétré, transformé pour toujours en objet. Qu'on m'entende : je ne dis pas que sa crise originelle *ressemble* à un viol, je dis qu'elle *est* un. [...] Désormais Genet est défloré : une étreinte de fer l'a rendu femme : il ne lui reste qu'à s'accommoder d'être ; c'est la putain du village, chacun en jouit quand il veut ². »

Abandonné à l'âge de sept mois, Genet a grandi en voleur professionnel dès l'âge de 10 ans en passant de bagnes d'enfants aux prisons de toute l'Europe,

1. Jean Genet, *Journal du voleur*, Paris, Gallimard, 1949, p. 46.

2. J.-P. Sartre, *Saint Genet comédien et martyr*, Paris, Gallimard, 1952, p. 157.

en vendant son corps, des drogues dures, etc. jusqu'à ce qu'il devienne écrivain et poète, puis dramaturge. Intellectuel autodidacte, il revendique d'habiter un monde inversé : « La trahison, le vol et l'homosexualité [sont] trois vertus que j'érige en théologiques. » :

« La trahison, le vol et l'homosexualité sont les sujets essentiels de ce livre. Un rapport existe entre eux, sinon apparent toujours, du moins me semblait-il reconnaître une sorte d'échange vasculaire entre mon goût pour la trahison, le vol et mes amours³. »

Il faudrait rajouter la lâcheté, le crime, la cruauté et tout ce qui l'éloigne de ce qu'il nomme « votre monde » à l'adresse de ses lecteurs. Mais la trahison dont il parle est une métaphore de la rupture avec tous les ordres, la remise

CE PREMIER VIOL,
CE FUT LE REGARD
DE L'AUTRE, QUI
L'A SURPRIS, PÉNÉTRÉ,
TRANSFORMÉ POUR
TOUJOURS EN OBJET.

en cause des valeurs. Il y a une énorme provocation chez Genet. Certains ont cru découvrir en lui un intellectuel fasciste, un nazi⁴. Il n'est certes pas simple, c'est d'abord un rebelle ; jamais il n'a eu de domicile, ni de compte en banque, ni de garde-robe, ni une réputation à défendre, ni famille, ni racines. C'est Ben Jelloun, l'écrivain franco-marocain, ami de ses douze dernières années, qui a ouvert une part de son énigme : « L'histoire secrète de Genet est celle de la recherche de la mère⁵. »

« De seize à trente ans, dans les bagnes d'enfants, dans les prisons, dans les bars, ce n'est pas l'aventure héroïque que je recherchais, j'y poursuivais mon identification avec les plus beaux et les plus infortunés criminels. [...] Sans me croire né magnifiquement, l'indécision de mon origine me permettait de l'interpréter. J'y ajoutais la singularité de mes misères. Abandonné

3. J. Genet, *op. cit.*, p. 181.

4. Ivan Jablonka, *Les vérités invouables de Jean Genet*, Paris, Seuil, 2004.

5. Tahar Ben Jelloun, *Jean Genet, menteur sublime*, Paris, Folio, 2013, p. 180.

par ma famille, il me semblait déjà naturel d'aggraver cela par l'amour des garçons et cet amour par le vol, et le vol par le crime ou la complaisance au crime. Ainsi refusai-je décidément un monde qui m'avait refusé ⁶. »

À la fin de sa vie, Genet n'a qu'un seul engagement : la cause palestinienne, parce qu'il ne peut être qu'aux côtés de ceux qui n'ont pas de terre : « Un peuple sans terre, c'est comme un enfant sans famille. » À Tahar Ben Jelloun, il a parlé de la mère d'un combattant *fedai* ⁷, Hamza, dans un camp à Irbid en Jordanie :

« Une dame très digne, très impressionnante. Je l'ai connue dans un camp de réfugiés ; son fils était un combattant ; elle lui préparait des crêpes qu'il emportait avec lui ; elle m'en donnait aussi ; je voudrais la retrouver ; lui parler, discuter avec elle, avoir des nouvelles de Hamza, je ne sais pas ce qu'il est devenu ⁸... »

À LA FIN DE SA VIE,
GENET N'A QU'UN SEUL
ENGAGEMENT : LA CAUSE
PALESTINIENNE,
PARCE QU'IL NE PEUT
ÊTRE QU'AUX CÔTÉS
DE CEUX QUI N'ONT
PAS DE TERRE.

Sous forme de récit de combats politiques, son gros ouvrage posthume raconte ses efforts (détournés) pour retrouver sa mère, ses origines, sa famille :

« Hamza et moi nous restâmes à la maison de sa mère. Cette dernière

phrase semble indiquer que le chef de famille était la mère, en la voyant près de son fils, en me souvenant de leurs rapports qui étaient un aller-retour jamais interrompu, je devine aujourd'hui cet échange invisible alors ; veuve très forte, la mère armée exactement comme son fils, elle-même chef de famille, déléguait, mais en souriant, à chaque micro-seconde, ses pouvoirs de chef à Hamza qui, secrètement conduit par elle, laissait sa mère

6. J. Genet, *op. cit.*, p. 92.

7. *Fedai* est en arabe le singulier de *fedayin*.

8. T. Ben Jelloun, *op. cit.*, p. 141.

régner. Repensons à elle, revoyons la Vierge noire de Montserrat montrant, exhibant son fils plus fort qu'elle-même, la précédant afin qu'elle fût, mais l'enfant afin qu'il demeurât⁹. »

Évidemment il meurt sans rien avoir trouvé.

Les années d'après-guerre sont le moment de la pensée occidentale marqué par l'effondrement des références religieuses

... UNE VALEUR AU MOINS
EST INDÉTRÔNABLE, C'EST
L'AMOUR DÛ À UN ENFANT.

comme puissance d'organisation de notre monde, aisément repérable en littérature et en philosophie. « La dignité de Genet, c'est la revendication du Mal », dit Sartre. Cela donne la dernière phrase de son livre de 600 pages sur Genet : « Le Bien n'est qu'illusion ; le Mal est un Néant qui se produit lui-même sur les ruines du Bien. » Pour Sartre, la liberté radicale est négation de toute limite et de toute finitude. Aussi la révolte de Genet est-elle peut-être la bonne puisqu'elle illustre l'« ordre des salauds » qu'incarneraient les valeurs bourgeoises. Mais Genet refuse cette récupération, il s'en est pris à Sartre : « Il n'est le maître à penser de personne, sauf d'une pittoresque bande déjà débandée¹⁰. »

Genet a intéressé bien d'autres, Cocteau en premier, puis Foucault qui a vu en lui l'exemple-type du déviant « écrasé par l'institution », et encore Derrida¹¹ resté ami. Au bout du compte, les penseurs qui ont suivi et encouragé la confusion des repères pour différencier le Bien du Mal n'ont pas pu l'enrôler. Parce qu'une valeur au moins est indétrônable, c'est l'amour dû à un enfant. Un enfant non aimé, abusé, c'est-à-dire trahi dans la relation qui le fait grandir, traîne un traumatisme infini. Genet est un témoin – génial – de cela. ■

9. J. Genet, *Un captif amoureux*, Paris, Gallimard, 1986, p. 228.

10. J. Genet dans *L'Humanité* le 2 mai 1974.

11. Jacques Derrida, *Glas*, Paris, Galilée, 1974 (300 doubles pages sur Genet).

Bulletin d'abonnement ou de réabonnement

à renvoyer à :

MISSION DE FRANCE / LETTRE AUX COMMUNAUTÉS – BP 101 – 94171 LE PERREUX-SUR-MARNE CEDEX

Nom

Prénom Année de naissance

Adresse

Code postal Ville

E-mail

Téléphone

Abonnement * Réabonnement *

* Mettez une croix dans les cases correspondantes

• Lettre aux Communautés ordinaire : 40 € de soutien : 45 €

• Offre pour les moins de 35 ans non abonnés 20 €

Je fais un don de :

..... €

Joindre au bulletin, votre chèque, libellé à l'ordre de «MDF - Lettre aux Communautés».

Les chèques de don doivent être séparés de ceux correspondant au réabonnement. Faire deux chèques séparés.

Ci-joint un chèque de : €

Legs : Le don de la vie... en héritage

La Mission de France est habilitée à recevoir des dons, donations, legs et assurances vie. Pour que continue la présence d'Église qu'assure la Communauté Mission de France dans le monde d'aujourd'hui, vous pouvez léguer

tout ou partie de vos biens, étant respectés les droits des héritiers réservataires. Association diocésaine, la Mission de France est exonérée de tous droits de mutation, que ce soit au titre d'une succession ou d'une donation.

N'hésitez pas à contacter l'économe de la Communauté
Mission de France : Père Daniel Chouin au 01 43 24 79 58

LETTRE AUX COMMUNAUTÉS

Communauté Mission de France

BP 101 - 3, rue de la Pointe - 94171 Le Perreux-sur-Marne Cedex

Tél: 01 43 24 95 95 **Fax:** 01 43 24 79 55 **Courriel:** secretariat@missiondefrance.fr

Site: www.missiondefrance.fr

Directeur gérant: Henri VÉDRINE **Responsable:** Nicolas RENARD

Comité de rédaction: Henri VÉDRINE, Nicolas RENARD, Dominique DEVISSE, Michel GROLLEAUD, Bernard MICHOLLET, Guy PASQUIER, Patrick ROYANNAIS, Isabelle SALEMBIER, Gersende de VILLENEUVE, Matthieu FONTAINE **Relecture:** Michel GROLLEAUD

Abonnements: Secrétariat Mission de France **Photos:** Communauté Mission de France

Réalisation: Agence Kaolin - 123, rue du Cherche-Midi - 75015 Paris - agencekaolin.com

Secrétaire de rédaction: Magali REBEAUD **Conception graphique:** Mathilda OUDIZ

Mise en pages: Émilie CARO **Correction:** Cécile BENOISTON

Impression: Chevillon, Sens (89) - Dépôt légal n° 469 / N° commission paritaire: 1121 G 85660